Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Rapport d'activités 2022

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

L'année 2022 aura été une année de reprise des activités dans un rythme normal.

Parmi les aménagements les plus conséquents, soulignons celui de l'ancienne tour électrique de Post en gîte pour chauves-souris, l'entretien des arbres de tous les vergers communaux, la pose de protection aux arbres fruitiers des vergers pâturés, le pose d'un caillebotis à l'étang de Tattert et le creusement d'une mare au verger de Nothomb.

Notons également les nombreuses plantations qui ont été programmées sur le territoire : distribution de 100 lots de plants de haie auprès des habitants dans le cadre de la journée de l'arbre, distribution d'un arbre fruitier pour 25 nouveau-nés, remplacement d'une dizaine d'arbres morts dans plusieurs vergers communaux…

Une certaine proximité a été maintenue avec la population, les écoles, les agriculteurs et les nombreux acteurs de terrain : 17 conférences, ateliers, projections de films ou chantiers ont rassemblé un peu plus de 300 personnes. Le Parc naturel se réjouit notamment que les mercredis « nature » affichent complet, que tous les enfants de primaire ont bénéficié d'un spectacle dans le cadre des journées wallonnes de l'eau, que l'école maternelle d'Attert a reconduit son programme de l'école du dehors une fois par mois…

Prévue en 2020, la Fête du Parc a enfin pu être organisée à Attert en septembre avec tout un week-end d'activités pour petits et grands. L'équipe du Parc a pu compter sur le dynamisme de trois associations pour son organisation.

L'équipe du Parc a également profité de ses sorties de terrain pour identifier 75 espèces animales ou végétales, ce qui permet d'améliorer les connaissances botaniques, entomologiques et ornithologiques du territoire. Elles servent aussi à des suivis à plus large échelle d'espèces migratrices. L'expansion des populations d'espèces exotiques envahissantes est également surveillée grâce à cette attention portée lors des visites de terrain. La gestion de ces dernières a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière cette année avec plusieurs gestions intensives du dernier foyer de berces du Caucase ainsi qu'environ 10 km de cours d'eau sur lesquels les balsamines de l'Himalaya ont été arrachées.

L'équipe du Parc assure toujours son rôle de conseil ou d'aide à la rédaction de dossiers : suivi des trois dossiers retenus pour 2022 et introduction d'un nouveau dossier avec deux projets retenus pour 2023 dans le cadre de l'appel « BiodiverCité » de la Région wallonne, introduction d'un dossier à l'appel à projets wallon « maillage bleu et vert en milieu rural », suivi du dossier de Hall Relais Agricole, aide à la rédaction de demande de subsides pour des haies, le creusement de mares… L'équipe du Parc a également rédigé un dossier afin de débloquer des fonds plus importants pour la restauration des rivières, des habitats d'espèces ou encore la restauration ou la gestion de réserves.

Le Parc naturel assure toujours l'animation de l'antenne locale Attert du Contrat de Rivière Moselle. En 2022, il a déjà fallu penser au nouveau plan d'actions triennal 2023-2025 afin qu'il soit approuvé par la Région wallonne (RW). Sa signature par tous les partenaires et la RW est prévue en mars à Attert.

Le décret relatif aux parcs naturels expose en son article 18 que les Parcs naturels font l'objet d'une évaluation décennale et d'une évaluation intermédiaire réalisée après une période de cinq ans. Quatre parcs naturels wallons qui sont à mi-parcours de leur plan de gestion en cours ont été désignés par la RW pour être évalués comme le prévoit le décret. Le PNVA fait partie de cette première sélection. Le dossier doit être envoyé à la RW pour le 15 mars ainsi qu'à toutes les instances qui avaient été consultées à la création du parc. Elles devront remettre leur avis dans les soixante jours à l'Inspecteur général du Département de la Nature et des Forêts, sans quoi il sera réputé favorable.

Pour le PNVA, cela correspond à la période 2015-2022.

Il s'agit d'une auto-évaluation réalisée par les Commissions de Gestion des Parcs naturels.

C'est l'arrêté Ministériel du 24 janvier 2018 qui fixe la grille d'évaluation. Cette dernière reprend 8 thèmes qui ont été déclinés en « Critères d'évaluation » (de 1 à 3 en fonction du thème) :

Fonctionnement du PN et de la CG

1. Évaluation du leadership ;
2. Évaluation de la stratégie et de la planification ;
3. Ressources humaines ;
4. Partenariats et ressources ;
5. Processus internes et contrôle interne ;

Bilan de la satisfaction du public et des partenaires

6. Mesure des résultats atteints par le Parc naturel et par la Commission de Gestion dans leurs efforts pour satisfaire les besoins et les attentes du public et des partenaires ;
7. Mesure des résultats atteints par le Parc naturel en matière de satisfaction et de motivation du personnel ;

Bilan des actions menées dans le cadre des missions et du plan de gestion du Parc naturel

8. Mesure des résultats des performances-clés atteints par le Parc naturel.

Concernant les trois enquêtes permettant d'évaluer la satisfaction de la commune, des partenaires et du public, la Fédération des parcs naturels de Wallonie a fait un appel d'offres pour avoir une plateforme permettant d'exploiter facilement les réponses obtenues.

L'enquête concernant la commune a été complétée par le collège réuni en date du 7 novembre 2022.

Une centaine de personnes ont répondu à l'enquête « grand public ».

Vingt-neuf partenaires ont répondu à l'enquête : Syndicat d'initiative, Murla (D. Antoine), Les amis du Moulin, Au Pays de l'Attert, le comice agricole, la Maison de l'Eau, Vibrer local Arerland, la coopérative de la Côte rouge, les agents DNF et du service Pêche, les directrices des écoles et une institutrice de l'école du dehors d'Attert, Natagora (JL Mairesse et X. Janssens), le jardin partagé de Post, le Service technique provincial, Emwëlt & Natur, asbl CR Moselle, la Fugea, CIPF, le CRA-W, la FRW Semois Ardenne, le GEIE Ardenne (projet Agreta), le Parc naturel régional de Lorraine (chef de file d'itinérance aquatique) et deux agriculteurs.

Pour plus de clarté, la structure du rapport d'activités se base, comme les années précédentes, sur celle du plan de gestion 2015-2025.

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

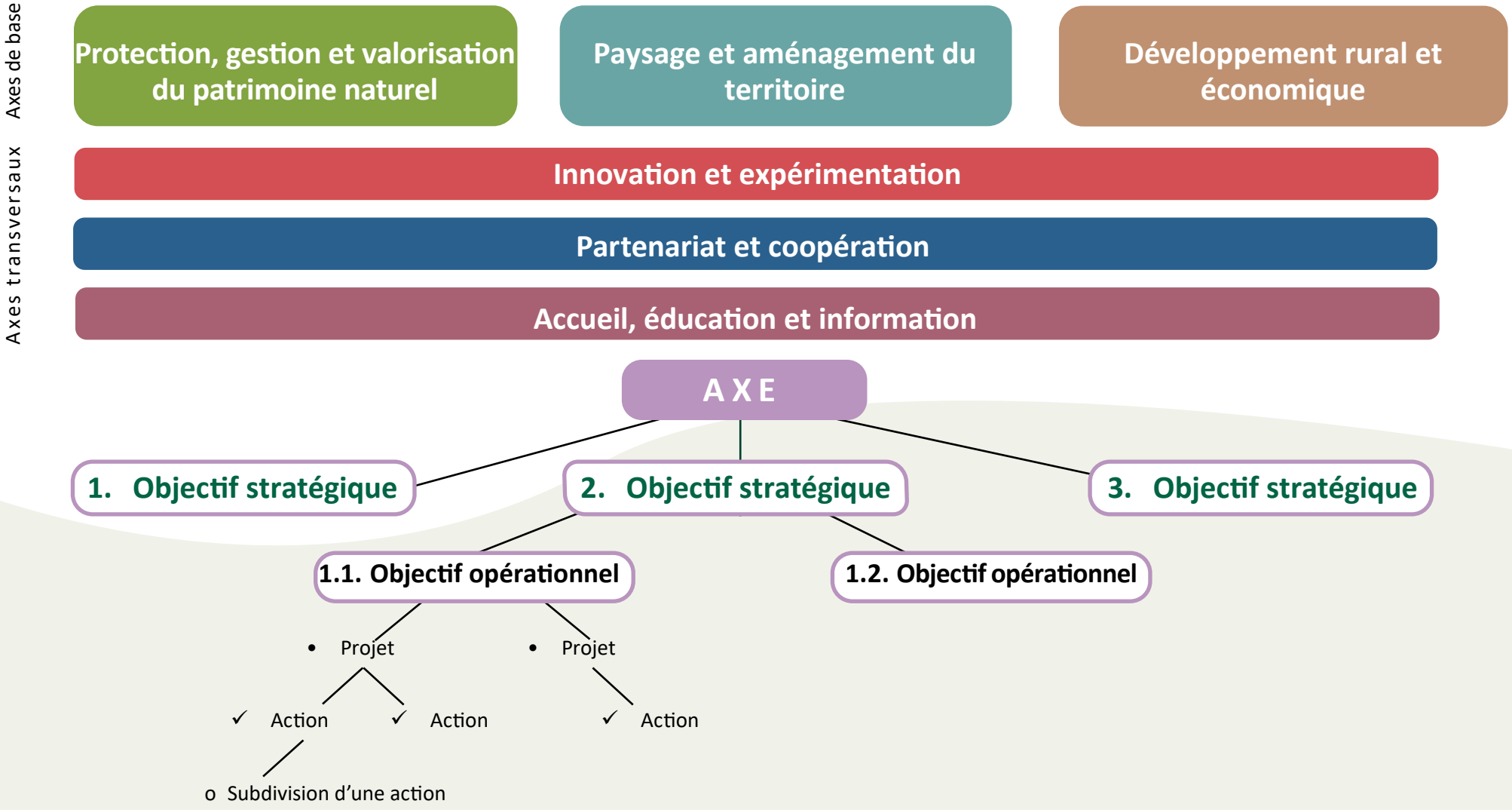

1. Restaurer et préserver la biodiversité

© Mark Medcalf

1.1. Connaître le territoire

- Poursuivre les **inventaires faunistiques et floristiques** sur tout le territoire :
  - ✓ **Cincles plongeurs** : cet automne, les nichoirs d'Attert, Grendel et de Schadeck placés sur l'Attert ont été inspectés et vidés. Ils ont tous été occupés, pas seulement par des **Cincles plongeurs**, mais aussi par des **bergeronnettes des rivages** ou encore des **troglodytes**.
  - ✓ **Chauves-souris et chouettes effraies** : l'inventaire annuel dans le cadre de l'Opération « Combles et Clochers » s'est déroulé en février, **11 églises** ayant été visitées. C'est la première fois que l'inventaire s'est effectué en hiver, alors qu'il s'effectuait précédemment durant l'été. Ce changement de date dans la réalisation de l'inventaire permet de ne pas déranger les chauves-souris qui sont présentes durant l'été. Les traces étudiées étant celles laissées par les chauves-souris en été, le changement de date n'a pas d'influence sur le résultat de l'enquête. Les données montrent malheureusement une légère baisse des populations des chauves-souris utilisant les églises comme gîte d'été par rapport au début des inventaires. Toutefois, en 2022 l'aménagement d'une ancienne tour Ores en gîte d'été pour chauves-souris a eu lieu et permettra, nous l'espérons, de participer à la stabilisation des populations de chiroptères.
  - ✓ Participation aux éventuelles **demandes de recensement** : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage… Il n'y a pas eu de demande en 2022.
  - ✓ L'outil en ligne Observations.be a été utilisé cette année pour **encoder les 75 espèces animales et végétales observées** lors des sorties de terrain des chargés de mission.

- Mettre à jour la **base de données du système d'information géographique SIG**, qui est consulté lors de l'élaboration de projets du Parc ou de demandes issues des citoyens et création d'une nouvelle couche : les **zones de plantations** faites par le Parc depuis 2015.

- Intégrer le **Réseau Loup** piloté par le DEMNA : cette intégration permet au Parc de récolter un témoignage et potentiellement des traces laissées par le loup (excréments) sur son territoire et les transférer au DEMNA pour une confirmation ou non de l'observation. En échange, le Parc est informé dès qu'une observation de loup est confirmée en Wallonie.
- Continuer la **mise en place d'un réseau d'observateurs** de la faune et de la flore sur le territoire en proposant plusieurs conférences sur des thèmes variés. Les Rendez-vous du Parc ont abordé des thèmes comme la migration des batraciens,

la cuisine sauvage (avec cueillette et reconnaissance des plantes sauvages comestibles), une balade sur les plantes de nos contrées et une autre sur les arbres et arbustes.

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

- Aménager le **bâti** existant en faveur de la biodiversité :
  - ✓ **Limiter la pollution lumineuse** : les Parcs naturels de la Province de Luxembourg dont le PNVA sont membres du Comité de Pilotage et de Suivi de la Charte « Province de Luxembourg, espace étoilé » sous la coordination de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes et de l'Observatoire Centre Ardenne. Le comité s'est réuni trois fois en 2022. Une stratégie a été mise en place pour que les communes adhèrent aux prescriptions de la charte, à leur échelle. En juin 2022, **la Commune d'Attert a adhéré à la charte**. La première mesure qui a été réalisée le 1er novembre est l'extinction de l'éclairage publique entre minuit et 5 h du matin.
  - ✓ L'aménagement d'**une ancienne tour électrique** en gîte pour chiroptères à Post a été réalisé en été. Les premiers inventaires seront réalisés lors de l'hiver 2023.

    La porte d'entrée a été équipée d'une entrée en chicane permettant le passage des chauves-souris, mais empêchant les prédateurs et autres habitants indésirés d'entrer (fouines, oiseaux, etc.). Une serrure a également été installée sur la porte, pour empêcher tout dérangement des chauves-souris par des humains trop curieux. La fenêtre présente sur le côté du bâtiment ainsi que les passages de câbles ont été complètement obturés pour empêcher la lumière d'entrer.

    Trois planchers ont été installés dans la tour. Ils permettent d'offrir différentes conditions de température en fonction de l'étage. De plus, ces planchers en bois sont de bons points d'attache pour nos chauves-souris. Autres points d'attache intéressants, des plaques de bois ont été vissées à quelques centimètres contre les murs. Les chauves-souris adorent se glisser dans ce type de cachettes, bien à l'abri des prédateurs et de l'humidité.

    Trois échelles ont été installées entre les planchers pour permettre des visites de suivi. Il faudra plusieurs années aux chauves-souris pour repérer, visiter et s'installer dans le nouveau gîte, mais ce processus pourra être suivi grâce aux déjections qu'elles laissent derrière elles.

    Le Parc naturel donnant un avis sur les permis, il a pu proposer qu'une tour électrique située à Nothomb ne soit pas détruite, mais elle aussi aménagée elle aussi en gîte à chauve-souris en 2023.
- Gérer les **invasives** (faune et flore) :
  - ✓ La **Berce du Caucase** à l'ancienne décharge de Post : seul le site de l'ancienne décharge de Post est envahi par la

Chicane dans la porte d'entrée

Berce du Caucase. En vertu du règlement européen 1143/2014, tout propriétaire de terrain est tenu de mettre en place des mesures pour limiter son développement. Le terrain étant communal, le travail est effectué par les ouvriers communaux. Néanmoins, la méthode de gestion de cette plante ces dernières années (**fauche régulière) n'était pas suffisamment efficace.** Nous avons alors opté pour une **coupe régulière à la bêche sous le collet** réalisée par le Parc et un ouvrier communal. Quelques **fauches occasionnelles** sont toutefois nécessaires pour éviter la montée en graines. Le rapport de gestion 2022 a été envoyé à la Région wallonne comme demandé dans le plan régional de lutte contre la berce du Caucase.

✓ La **Balsamine de l'Himalaya** sur l'Attert et la Nothomb (Nothomberbaach) :

La gestion de cette plante par le passé était également insuffisante. Étant en tête de bassin, nous avons le devoir de nous en occuper du mieux possible afin que les cours d'eau en aval ne soient pas ensemencés par des graines provenant de chez nous. C'est pourquoi plusieurs journées ont été consacrées par l'équipe du Parc à l'arrachage de cette plante sur la Nothomb : du village de Nothomb jusqu'à la confluence de la Nothomberbaach avec l'Attert ainsi que sur l'Attert du village de Grendel jusqu'à son passage au Grand-Duché du Luxembourg pour un équivalent de **10 km de cours d'eau nettoyés.**

✓ Deux populations de **Balsamine à petites fleurs** (*Impatiens parviflora*) ont été découvertes en 2021 et sont surveillées depuis lors.

✓ Une formation sur la reconnaissance et le signalement des **ambroisies** à feuilles d'armoise a été organisée par le Parc en collaboration avec le PN de Gaume, le CR Semois-Chiers et l'observatoire wallon des ambroisies, car des populations ont été retrouvées en Gaume. Cette plante encore assez rare en Belgique mais très envahissante en France, possède un pollen très allergisant et son élimination est donc un enjeu de santé publique.

- Maintenir et développer les éléments du **réseau écologique** et de la **nature ordinaire** :

✓ Maintenir et développer le **maillage de haies** par des distributions d'arbustes de haies, des inventaires, par l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies… :

  - o Distribution de **1 400 plants de haie**, le 26 novembre lors de la Journée de l'arbre. Une dizaine d'essences ont été distribuées (Aubépine, Cornouiller mâle, Charme, Sureau noir, Noisetier, Hêtre, Groseillier rouge, Églantier, Framboisier et Viorne lantane). Cette opération s'est faite sur inscription, l'information ayant été communiquée par le Courrier du Parc.
  - o Distribution d'une **dizaine de plants de noisetiers** pour le regarnissage de la haie du lavoir de Tontelange.
  - o Distribution de **75 plants de haie** d'essences fruitières comestibles au potager partagé à Post.

✓ Une **dizaine de passages à hérissons** ont été réalisés au niveau des deux vergers clôturés : le verger Maya et le verger conservatoire.

- ✓ Installation d'aménagement pour la faune : **7 Perchoirs** ainsi que **7 nichoirs à faucons crécerelles** ont été placés chez des agriculteurs afin de réguler la pression en campagnols.
- ✓ Promouvoir les vergers chez les habitants en proposant des ateliers de greffage, des ateliers de taille, des distributions d'arbres fruitiers… :
    - o Distribution de **25 fruitiers** pour les nouveau-nés le 26 novembre lors de la Journée de l'arbre. Cette opération s'est faite sur inscription, l'information ayant été communiquée par le Courrier du Parc.
    - o Distribution de **2 mirabelliers** au potager partagé à Post.
    - o Un **atelier de greffage** de pommiers animé par Pierre Linster a été organisé le 23 avril au Moulin Impérial à Nobressart. **13 personnes** ont été initiées au greffage, avec la possibilité de repartir avec des jeunes fruitiers greffés.
    - o Un atelier **taille d'arbres fruitiers** animé par Benjamin Cerisier de la FPNW, a été organisé le 26 mars dans le verger conservatoire à Post. **15 personnes** ont été initiées à la taille.
- ✓ **Projet Diversifruits** coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie de la locale Diversifruit de la Province de Luxembourg et transmet à son niveau les actions proposées. En outre, le Parc a accueilli le 8 janvier un **atelier pomologie** pour les personnes ayant suivi les ateliers précédents organisés par la locale.
- ✓ **Gérer les vergers communaux**, après la pose des clôtures autour du verger conservatoire et Maya de Post fin 2021 afin que ces vergers soient pâturés, un ensemble d'actions était encore nécessaire pour commencer le pâturage cette année :
    - o En mars, lors de l'atelier formation sur la taille par Benjamin Cerisier de FPNW, une **taille de formation** a été réalisée dans la partie ouest du verger conservatoire.
    - o Recherche d'un **éleveur** de moutons pour y faire pâturer son troupeau.
    - o **Taille d'entretien** en juillet dans les différents vergers communaux.
    - o Début octobre, **pose des protections** autour des fruitiers des vergers pâturés (conservatoire, Maya et de Nothomb).
    - o Octobre : début du **pâturage** dans le verger conservatoire et Maya. Étant donné, que le verger de Nothomb sera clôturé **début** 2023, le pâturage ne débutera qu'à partir de cette année-là.
    - o Fin novembre, **18 arbres fruitiers** ont été plantés dans trois vergers communaux pour remplacer les individus morts.

- En outre, ces changements de gestion ont été suivis par la **pose de trois panneaux** sur les bénéfices des vergers pâturés au verger conservatoire, Maya et de Nothomb. C'était aussi l'occasion d'installer **sept panneaux** en forme de pomme dans sept vergers communaux afin d'informer les passants sur l'appartenance de ces vergers à la commune et à la possibilité pour eux de venir récolter les fruits. Enfin, **le panneau d'entrée du verger conservatoire** qui avait eu les pieds brisés en 2021, a été réparé et remis sur pied.

- ✓ **Aide** à **la rédaction** du dossier de demande de subsides pour les particuliers dans le cadre de l'action « Yes We Plant », subventionnant la plantation de haies vives, de taillis linéaires et d'alignements d'arbres.
- ✓ **Aide administrative** pour l'obtention de la prime et conseils dans le choix des plants pour les habitants souhaitant planter une haie ou des arbres fruitiers :
  - Le Parc a reçu **5 demandes** de renseignements en 2022. Certaines demandes ont été suivies par des visites sur le terrain afin de conseiller au mieux les propriétaires sur les aménagements à mettre en place en faveur de la nature.
- ✓ **Sensibilisation** des habitants au respect du règlement sur l'abattage des haies et des arbres.
- ✓ Maintenir le **réseau de mares** pour la colonisation des espèces (Triton crêté…) et préparer à l'éventuel retour de la Rainette arboricole réintroduite dans des mares proches de l'autre côté de la frontière :
  - **Creusement d'une mare de 100 m²** en décembre, dans le verger de Nothomb, qui a nécessité le montage d'une demande de permis.
  - En 2022, le PNVA a répondu à **3 demandes** de renseignements faites par des citoyens attertois souhaitant creuser une mare sur leur propriété : infos notamment sur le permis d'urbanisme et les aides pour les agriculteurs et sur les terrains en zone Natura 2000 ou en SIGB.

- ✓ Préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces par le **fauchage tardif effectué par le service technique de la commune d'Attert avec la pose d'un panneau pour éviter toute fauche précoce sur un bord de route avec présence de pieds d'Orchis pyramidal.**

- ✓ À la suite de la plantation de 4 tronçons de lisières forestières étagées et diversifiées en 2021 faisant au total 1 200 m, le suivi de la bonne reprise des plants a été effectué en septembre en collaboration avec le DNF (ce qui était une surprise étant donné la sècheresse importante qu'on a connue durant l'année). Aussi, il a été conclu de l'intérêt de repousser le dégagement des lignes de plantations à 2023, dû à la sècheresse qui a limité fortement le nombre d'adventices.
  - Conseils et aide à la recherche de lieux pour installer des ruchers sur le territoire : **trois demandes** en 2022. À chaque fois, la compétition entre l'abeille domestique et les différentes espèces d'abeilles sauvages sur les ressources limitées en fleurs est indiquée aux demandeurs afin de les informer sur ce point.

- ✓ Suivi des cimetières de Tattert et Tontelange suivant les conditions « **cimetière nature** », c'est-à-dire sans pesticides et en laissant des plages de sable nu.
- ✓ **Végétalisation** et **aménagement** du site Um Bruch comprenant le nouveau hall sportif et l'école d'ESVA, avec la coopération de la Maison de l'eau :
  - o Plusieurs **visites** de **terrain** et **réunions** ont eu lieu avec l'échevin des travaux pour proposer des aménagements favorables à l'environnement et plus stimulant pour les enfants.
  - o Des **semences** et des **outils** pour le potager ont été fournis à l'école pour que les enfants puissent utiliser pleinement les bacs potagers installés en 2021.
  - o Le Parc a fourni aux ouvriers communaux des **semences de prairies fleuries** afin de proposer autre chose que du gazon qui a une diversité florale faible et qui apporte peu d'intérêt pour les pollinisateurs. La superficie semée est de **2 250 m².** Malheureusement, la sècheresse printanière a eu pour conséquence que les semences n'ont presque pas germé. Toutefois, une légère reprise des germinations a eu lieu en octobre. Le mélange utilisé pour les semences contient uniquement des espèces naturellement présentes dans la Province du Luxembourg.
- ✓ Un soutien a été apporté **aux 2 équipes de sauvetage des batraciens présentes sur le territoire** : sécurisation des bénévoles par la pose de **panneaux** et la rédaction **d'articles de sensibilisation**.

- Impliquer les **propriétaires privés** de terrain situés en **Natura 2000** dans des projets de conservation, amélioration et restauration d'habitats sur le site pilote du Bassin de l'Attert :

  Le bassin de l'Attert ayant été retenu comme zone pilote pour la mise en œuvre du plan de gestion d'un site Natura 2000 via le Life intégré, le PNVA a répondu début 2020 conjointement avec le PN de Gaume et le PN de l'Ardenne méridionale à l'appel d'offre lancé par la Région wallonne pour cette mise en œuvre. Pour rappel, les Life intégrés veulent répondre au premier objectif de la Stratégie de la biodiversité pour 2020 adoptée par l'Union européenne en 2015 : « veiller à une meilleure application des Directives Européennes 2009/147/CE (« Oiseaux ») et 92/43/CEE (« Habitats ») en vue d'atteindre un état de conservation favorable ou du moins en progression pour l'ensemble des habitats et des espèces Natura 2000 ». Plus particulièrement, il s'agit d'établir une communication envers les propriétaires et gestionnaires privés de façon à mettre en œuvre les plans de gestion du site pilote Natura 2000 du bassin de l'Attert.

  Au programme :

  - ✓ Développer des partenariats avec les différents acteurs du territoire pour permettre le maximum de synergie entre les projets : commune, Natagriwal, Demna, comice agricole.
  - ✓ Poursuivre les outils de communication/sensibilisation : le RGPD empêchant le PNVA d'obtenir auprès de la commune

les noms des propriétaires, d'autres actions ont été mises en place :

- o **Publication** au sein du réseau des partenaires.
- o **Publication** sur le site internet et la page Facebook de la commune et du PNVA.
- o **Articles** dans le Courrier du Parc dont un dans l'édition du printemps 2022 présentant le rôle et l'intérêt des mares et une présentation de l'aide pouvant être apportée dans le cadre du projet.
- o Articles dans le **bulletin communal** dont un en juin 2022.
- o Organisation de **séances d'informations** avec les propriétaires et gestionnaires et par la suite de rencontres individuelles pour émettre une proposition de projets de conservation, amélioration ou création d'habitats.

✓ Aider les propriétaires au **montage** du **dossier PwDR** permettant aux propriétaires d'obtenir une subvention pour les aménagements réalisés : **12 propriétaires** ont manifesté un intérêt. Après visite de terrain, six se trouvaient en zone Natura 2000 avec la possibilité de mettre en place des projets de verger, de creusement de mare, de restauration naturelle ou plantation forestière pertinents pour le projet Life.

Le dossier PwDR concernant le projet de création d'une **mare de 150 m²** a été monté. Les autres projets ont été repris par Natagriwal à la fin de la mission de C. Authelet.

Les propriétaires des terrains qui n'étaient pas situés en Natura 2000 ont néanmoins bénéficié de conseils pour des aménagements. À Noter qu'un propriétaire privé situé à Almeroth a bénéficié d'une aide de Natagriwal pour que sa mare soit reprise en site SGIB, ce qui lui permettra d'obtenir une subvention en PwDR.

Les mares d'Attert

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

- **Gérer les réserves naturelles** existantes en collaboration avec les gestionnaires :
  - ✓ Réserve naturelle (RN) du marais de Grendel : une gestion transfrontalière du marais s'est déroulée le 9 octobre avec une **trentaine de bénévoles** dans le but de diminuer le phénomène de fermeture du milieu par la prolifération des saules et autres espèces arbustives/arborescentes.
- **Soutenir les propositions de mise en RND** de certaines parcelles communales dans le cadre du Life intitulé « actions prioritaires pour la connexion de prairies, pelouses, forêts humides et espèces associées en Région wallonne et Grand Est » ou life connexions en abrégé et qui a pour objectif de restaurer la biodiversité sur au moins 500 hectares d'habitats naturels menacés, sur une large zone reprenant 40 sites Natura 2000 dont celui du bassin de l'Attert.
- Développer la **création de nouvelles réserves naturelles** : mise en contact d'une propriétaire avec les différentes associations agrées pour la gestion des réserves naturelles, pour la mise en réserve d'une parcelle.

2. Protection des ressources en eau

Depuis le mois de mars 2016, le Contrat de Rivière Attert (CRA) fait partie du Contrat de rivière Moselle. Celui-ci regroupe aussi les actions menées sur l'Our et la Sûre. Le CRA poursuit néanmoins sa collaboration avec la Maison de l'Eau de Redange pour l'aspect transfrontalier. Certaines actions du CRA se retrouvent également dans l'axe « sensibilisation ».

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

- **Favoriser la libre circulation** des poissons en levant les obstacles sur leur parcours :
  - ✓ Analyse des **points noirs du ruisseau de Schockville** en vue de proposer à la commune de les résoudre.
  - ✓ Le Parc a répondu à un important appel à projet nommé « **Maillage vert et bleu en milieu rural** » dans le but de décrocher un subside de 500 000 € afin de faire peau neuve au ruisseau de Schockville de sa source jusqu'à sa confluence avec deux autres ruisseaux dans le centre de Post. Ce projet se nomme : « Dei nei Schakeler Baach » et s'il est sélectionné en mars 2023, il permettra de rétablir sa continuité écologique sur une longueur de 3,6 km.
- **Création d'un nouveau programme d'action** du Contrat de Rivière Moselle (CRM) pour la période 2023-2025 en concertation avec les partenaires du Contrat de rivière.
  - ✓ **16 partenaires de l'antenne locale d'Attert du CRM** se sont engagés à réaliser des actions sur le territoire afin d'améliorer la continuité écologique des cours d'eau, l'état des eaux de surfaces et des milieux humides ainsi qu'à sensibiliser le grand public et les enfants aux problématiques sur le thème de l'eau.
  - ✓ **40 actions** ont été inscrites au programme d'actions 23-25.
  - ✓ La commune d'Attert s'est, par exemple, engagée à :
    - o Financer de nouveau le CRM pour les trois années à venir.
    - o Sensibiliser les riverains.
    - o S'occuper des cours d'eau de gestion communale en tenant compte des considérations écologiques.
    - o Résoudre 6 points noirs présents sur le ruisseau de Schockville.
    - o Participer à l'organisation du Grand Nettoyage de Printemps.
    - o Mettre des ouvriers à disposition pour la gestion des plantes exotiques envahissantes.

- Aménagement d'un **caillebotis à l'étang de Tattert** :

  En effet, un castor y avait élu domicile et avait trouvé bon d'y effectuer quelques travaux d'aménagement. Il avait notamment percé la berge afin de dévier le cours de l'eau hors de l'étang et d'installer un barrage dans la zone humide ainsi créée. Même si la décision de cohabiter avec le castor avait été prise en concertation avec le DNF, la commune d'Attert et le PNVA, sa présence posait néanmoins quelques soucis. Avec sa berge percée, l'étang ne pouvait pas regagner son niveau initial. De plus, les trous passant sous le chemin provoquaient l'affaissement de celui-ci à plusieurs endroits et mettaient donc les promeneurs en danger.

  Le plus grand rongeur d'Europe a fini par changer de territoire et les travaux ont pu débuter. Les poissons présents dans le peu d'eau qu'il restait, ont été déplacés ailleurs et les trous dans les berges et le chemin ont été rebouchés par le DNF. Pendant ce temps, le PNVA mettait tout en place pour permettre la construction d'un caillebotis qui sécuriserait le chemin même si un castor décidait de revenir. Le projet a enfin vu le jour fin 2022 permettant à tous les habitants de la région de continuer à profiter de la balade « Au fil du petit patrimoine » à Thiaumont.

- **Mise en valeur du marais de Grendel** via la promotion de sa gestion collective ou encore via une **visite organisée** pour un consortium du projet INTERREG « Itinérance aquatique ».

2.2. Préserver la qualité de l'eau potable

Les habitants de la vallée de l'Attert bénéficient d'une eau de très bonne qualité, riche en calcium du côté de la Lorraine, riche en fer du côté ardennais. La commune d'Attert a conservé la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette eau déjà très propre à sa source ne nécessite qu'un traitement par UV. Pourtant, certaines analyses ont montré un taux de nitrate proche de la limite autorisée à l'un des points de captage. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour retrouver et conserver la qualité de notre eau potable.

- Promouvoir des **pratiques** et des **aménagements** respectueux des ressources en eau.
  - ✓ Organisation de **conférences** à destination des agriculteurs de la commune afin de les sensibiliser à des sujets environnementaux et à des cultures ou méthodes culturales moins demandeuses en intrants.
  - ✓ Des **analyses** de **résidus** de **pesticides** (ainsi que de métaux lourds) ont été effectuées au printemps et à l'automne dans 4 parcelles agricoles situées chez 2 agriculteurs volontaires du projet Générations Terre. Malheureusement, pour ce qui est de la quantification des pesticides, la méthodologie du doctorant en charge n'était pas suffisamment adaptée aux mesures sur le terrain et ces recherches doivent donc s'arrêter alors qu'elles étaient prévues sur 3 ans. Un rapport résumé sera toutefois transmis début 2023.

Projets 2023

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

La connaissance du territoire est une donnée fondamentale pour bien le préserver. Découvrir ou suivre les données floristiques et faunistiques sur tout le territoire permet de voir là où la nature a besoin d'un coup de pouce pour être maintenue et développée.

Nos projets :

- *Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire :*
  - ✓ *cincle plongeur : contrôle visuel annuel des nichoirs. Le placement de nouveaux nichoirs se fera en 2023 sur des sites fréquentés par le cincle plongeur,*
  - ✓ *chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de « Combles et clochers ». Depuis de nombreuses années, chaque nichoir à chauves-souris installé par le Parc est inspecté et ses habitants sont encodés dans le projet spécifique de Plecotus sur le portail Observations.be. Début 2023, lors de l'inventaire des combles et clochers, les sites dans lesquels les chiroptères seront absents seront analysés et des solutions seront listées afin de rendre à nouveau possible l'accès à ces refuges. Les lieux difficiles d'accès (et dangereux) seront également listés afin d'effectuer des travaux de mise en sécurité dans les années à venir.*
  - ✓ *De plus, la Tour électrique à Post qui a été aménagée en 2022 pour servir de gîte d'été aux chauves-souris sera inventoriée durant la saison prochaine en même temps que les combles et clochers,*
  - ✓ *participation aux éventuelles demandes de recensement : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage… et contribuer au suivi d'espèces N2000 (martre, putois, muscardin…) après une formation du DEMNA sur la recherche d'indices de présence de ces espèces.*
  - ✓ *mise à jour nos bases de données dont celle du système d'information géographique SIG,*
  - ✓ *partage des inventaires en publiant sur Observations.be et sur le site d'encodage du DEMNA/OFFH,*
  - ✓ *continuer la mise en place d'un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire en proposant plusieurs conférences sur des thèmes variés et en sensibilisant le grand public à l'utilisation d'outils d'encodages tels qu'Observations.be.*

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

Le réseau écologique est composé de zones noyaux, protégées ou non, reliées par des zones tampons et des zones corridors telles que des petits biotopes et des éléments naturels de structure linéaire dans le paysage (haies, fossés, lisières forestières, sentiers, mares, petits ruisseaux, etc.). Ces habitats sont de plus en plus fragmentés et dégradés ce qui nuit à l'efficience du réseau et le rend plus vulnérable par exemple aux espèces invasives ou aux modifications de l'environnement. La préservation et l'extension du réseau écologique lui permettent de remplir son rôle de service écosystémique (préservation de l'eau potable, diminution de l'érosion, ressource pour les pollinisateurs…).

Nos projets :

- *Définir les espèces menacées et mettre en œuvre les actions en faveur de la préservation de leur habitat :*
  - ✓ *continuer d'aménager des refuges pour chiroptères comme la tour de Post. Au second semestre 2023, ça sera la tour de Nothomb d'être désaffectée afin de pouvoir y effectuer des travaux de réaménagement,*
  - ✓ *étudier la possibilité d'aménager les ponts en faveur de la faune,*
  - ✓ *participer aux réunions du comité de pilotage et de suivi de la charte « Province de Luxembourg, espace étoilé ». En 2023, la commune de Neufchâteau testera les mesures définies dans la charte afin d'affiner au mieux les différents critères et la notation que les communes recevront en fonction des engagements qui auront été adoptés. Sachant que la Commune d'Attert a adhéré en 2022 à la charte et à l'entièreté des mesures dans celle-ci, le Parc naturel aidera la Commune à atteindre ses objectifs en effectuant le suivi des mesures, en la conseillant et en communiquant sur les différentes actions qu'elle réalisera par les différents canaux de communication du Parc.*
- *Gérer les invasives (faune et flore) :*
  - ✓ *l'effort important déployé en 2022 pour venir à bout de la dernière population de berce du Caucase à Post sera maintenu en 2023. Une diminution majeure devrait se remarquer en 2026 et l'éradication devrait être totale en 2032,*
  - ✓ *la reprise de la gestion de la Balsamine de l'Himalaya en 2022 continuera de plus belle avec des inventaires allant de l'amont à l'aval. Des chantiers participatifs seront organisés sur l'Attert où de gros foyers peuvent subsister,*
  - ✓ *contrôle et gestion de la Balsamine à petites fleurs sur la Nothomb et à Metzert,*
  - ✓ *l'ambroisie à feuilles d'armoise, espèce préoccupante retrouvée en Gaume fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe du Parc,*
  - ✓ *concernant la faune invasive, le Parc continuera à signaler la présence de ratons laveurs au DNF. Des pièges à Chrysomèles des racines du maïs (espèce préoccupante pour l'agriculture) seront encore placés chez des agriculteurs.*
- *Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire :*
  - ✓ *maintenir et développer le maillage de haies par la distribution de plants de haie lors de la journée de l'arbre, le suivi des inventaires, l'application du règlement*

communal sur l'arrachage des haies…

- ✓ *améliorer la gestion des vergers communaux : pose de clôture dans le verger de Nothomb pour permettre une meilleure gestion par pâturage que par fauche, remplacement des jeunes arbres fruitiers morts, suivi régulier pour l'entretien des fruitiers, installation d'aménagement pour la faune (nichoirs et perchoirs à rapace)…*
- ✓ *poursuivre l'opération « Vergers en forme » : atelier de greffage, atelier de taille, mise à jour de l'inventaire, identification des variétés, recherche de nouveaux espaces de plantation…*
- ✓ *promouvoir les vergers par la distribution d'arbres fruitiers aux nouveau-nés lors de la journée de l'arbre,*
- ✓ *aider à la rédaction du dossier de demande de subsides pour les particuliers dans le cadre de l'action « Yes We Plant » subventionnant la plantation de haies vives, de taillis linéaires et d'alignements d'arbres,*
- ✓ *préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces : suivi du fauchage tardif…*
- ✓ *développer et promouvoir les jardins au naturel,*
- ✓ *suivre le Projet Diversifruits coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie du réseau et transmet à son niveau les actions proposées,*
- ✓ *aménager des zones de lisières forestières étagées et diversifiées en fonction de la demande du DNF. Plusieurs tronçons de lisières, qui s'étendent au total sur une longueur de 1 200 mètres, ont été plantés en 2021 en collaboration avec les agents DNF de la direction d'Arlon. Un dégagement autour des plants sera réalisé en 2023,*
- ✓ *apporter un soutien logistique, de conseils et fournitures lors des projets de verdurisation dans les écoles via des appels à projets wallons ou d'autres projets indépendants,*
- ✓ *maintenir le réseau de mares pour la colonisation des espèces (Triton crêté…) :*
  - o *préparer le creusement de nouvelles mares dans le marais de Grendel,*
  - o *suivre l'évolution de la colonisation des espèces végétales et animales dans la nouvelle mare du verger de Nothomb,*
  - o *apporter un soutien aux équipes de bénévoles chargées de la traversée des batraciens lors des migrations,*
  - o *adapter le crapauduc de La Platinerie (Tontelange) afin de faciliter son utilisation par les batraciens.*
- ✓ *gérer et préserver les milieux caractéristiques de la vallée (mégaphorbiaies, carrières, aulnaies, prairies humides…) :*
  - o *projet de restauration du marais de Grendel visant à conserver un maximum d'eau dans le milieu (bouchage des fossés de drainage, creusement de mares, abattages d'arbres…).*

- ✓ *mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs,*
- ✓ *coordonner les actions « Cimetières nature » dans les cimetières de Tattert et Tontelange :*
  - o *suivi de la flore rare et des populations d'abeilles solitaires en collaboration avec JP Jacob et Annie Remacle,*
  - o *poursuite de l'action cimetière nature.*

- *Impliquer les propriétaires privés de terrain situés en Natura 2000 dans des projets de conservation, d'amélioration et de restauration d'habitats sur le site du Bassin de l'Attert :*
  - ✓ *développer des partenariats avec les différents acteurs du territoire pour permettre le maximum de synergie entre les projets,*
  - ✓ *s'assurer de la bonne réalisation des dossiers introduits via le PwDR dans le cadre du projet Life BNIP,*
  - ✓ *communiquer autour des projets réalisés.*

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

Certains sites sont classés en réserves naturelles. Il y en a 7 sur le territoire dont une, le Site « Carrières », est toujours en cours d'agrément.

Nos projets :

- *Développer la création de nouvelles réserves naturelles (carrière de Nobressart, prairies humides…) et proposer des plans de gestion en fonction des objectifs (espèces, habitats…) ;*
- *Augmenter le nombre de réserves naturelles classées afin de leur offrir un statut de protection plus élevé ;*
- *Gérer les réserves naturelles et les SGIB existants en collaboration avec les gestionnaires :*
  - ✓ *réserve naturelle du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec des chantiers de bénévoles, fauche annuelle, rédaction du rapport annuel de gestion, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la réserve. Projet de restauration du marais de Grendel visant à conserver un maximum d'eau dans le milieu (bouchage des fossés de drainage, creusement de mares, abattages d'arbres…),*
  - ✓ *SGIB de la carrière de Nobressart : poursuite des travaux de restauration par la coupe des Prunelliers et des Cerisiers tardifs.*
- *Soutenir les propositions de mise en RND de certaines parcelles communales dans le cadre du Life intitulé « actions prioritaires pour la connexion de prairies, pelouses, forêts humides et espèces associées en Région wallonne et Grand Est » ou Life connexions en abrégé et qui a pour objectif de restaurer la biodiversité sur au moins 500 hectares d'habitats naturels menacés, sur une large zone reprenant 40 sites Natura 2000 dont celui du bassin de l'Attert.*

2. Protection des ressources en eau

Un des challenges des années qui viennent est l'amélioration de la qualité physico-chimique de nos rivières par la construction de stations d'épuration sur le territoire du Parc. Après la mise en place des deux premières stations à Thiaumont et Attert, celle de Lischert a été mise en fonction en 2022. Les travaux entamés à Metzert, Tontelange et Nothomb devraient aboutir à la mise en fonction de trois nouvelles stations d'épuration courant 2023. Des travaux de construction devraient débuter prochainement pour Nobressart. Ces 7 installations au total prévues par l'AIVE devraient permettre d'épurer les eaux sales des maisons reliées aux collecteurs avant de la rejeter dans les cours d'eau. Mais la protection des ressources en eau fait aussi partie des rôles du Parc tant pour les cours d'eau que pour les captages.

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

La vallée de l'Attert est riche en milieux aquatiques. De nombreuses sources donnent naissance à bon nombre de cours d'eau qui rejoignent en grande majorité le sous-bassin de la Moselle dont, ici, l'Attert est la principale rivière. La présence d'une zone argileuse surmontée d'une couche de sable a permis la création de plusieurs zones humides dont certaines sont classées en réserves naturelles. Il est donc important de veiller à la préservation de ces milieux naturels inféodés à l'eau.

Nos projets :

- *Préserver les berges :*
  - ✓ *en incitant les agriculteurs à les clôturer (avec pose d'abreuvoir) ou à aménager des accès à l'eau. Au 1er janvier, les agriculteurs auront l'obligation de clôturer toutes les pâtures ayant accès aux cours d'eau. Une attention particulière sera portée au respect de cette législation lors des inventaires de début 2023,*
  - ✓ *en revégétalisant les berges tout en permettant la nidification d'espèces telles que l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur,*
  - ✓ *en rajeunissant et/ou plantant de la ripisylve et en entretenant les berges.*
- *Favoriser la libre circulation des poissons en levant les obstacles sur leur parcours (sous les conseils de Pierre Jaaques, Maison de l'eau et Nicolas Mayon, PNHSFA) :*
  - ✓ *poursuite et fin de l'inventaire des points noirs sur le linéaire résiduel : cet inventaire reprend toute pollution, dégradation ou problème portant préjudice au cours d'eau, à ses berges et à son environnement,*
  - ✓ *lors de la rédaction du plan d'action 2023-2025 du Contrat de Rivière Moselle, beaucoup d'objectifs ont été listés par les partenaires dont la résolution de certains points noirs (seuil important sur l'Attert à Luxeroth : travaux prévus par le STP en 2023 ; ainsi que certains points noirs présents sur des ruisseaux communaux).*
- *Instaurer des inventaires d'été visant à repérer les conséquences de la sécheresse sur nos cours d'eau mais aussi afin de cibler les populations d'espèces exotiques envahissantes ;*
- *Concerter les partenaires du Contrat de rivière pour qu'ils mènent à bien les actions inscrites dans le nouveau programme d'action 2023-2025.*

2.2. Préserver la qualité des eaux potables

Les habitants de la vallée de l'Attert bénéficient d'une eau de très bonne qualité, riche en calcium du côté de la Lorraine, riche en fer du côté ardennais. La commune d'Attert a conservé la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette eau déjà très propre à sa source ne nécessite qu'un traitement par UV. Pourtant, certaines analyses ont montré un taux de nitrate approchant de la limite autorisée à un des points de captage. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour retrouver et conserver la qualité de notre eau potable.

Nos projets :

- *Promouvoir des pratiques et des aménagements respectueux des ressources en eau ;*
- *Suivre l'action menée par Protect'eau et la SPGE auprès des agriculteurs cultivant des terres sur la zone de captage de Post afin qu'ils réduisent au maximum les pertes en nitrates.*

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

- Se doter d'un **outil** de **protection**, de gestion et de valorisation du patrimoine paysager : la charte paysagère. Envoi début 2022 à la Ministre de l'Environnement de la charte paysagère, qui se compose d'une analyse contextuelle (comprenant une partie descriptive, évolutive et évaluative), de recommandations et d'un programme d'actions. Au 31/12, le Parc naturel est toujours en attente du projet du contenu du RIE qui doit passer au Gouvernement afin d'avancer vers la validation de la charte.
- **Accompagner** les **demandes** de **permis** par des remises d'avis.

  En 2022, **53 avis** ont été rendus. On y retrouve 37 avis sur la construction de logements, 6 sur la construction de bâtiments agricoles, 3 sur des abattages d'arbres, 1 sur la construction d'un centre équestre avec hébergement touristique et d'autres demandes secondaires.

  Ce nombre important d'avis remis par rapport aux années précédentes s'explique par l'arrêt début 2022 de la remise des avis urbanistiques par la MURLA qui le faisait au nom du Parc en tant qu'administrateur du Parc. Une réunion a été organisée avec le service urbanisme d'Attert pour clarifier le rôle de chacun. Il en est ressorti que le Parc recevrait l'entièreté des permis afin d'y faire une analyse environnementale sur chacun d'entre eux.

  Certaines nouvelles composantes ont été développées à la suite de la réception de l'entièreté des permis de la Commune, comme la recommandation d'une végétalisation minimum pour les nouvelles constructions. Cette proposition a été mise en place face au constat de la simplification de la végétalisation des jardins des nouvelles habitations, où le gazon est le seul élément végétal qui compose le jardin de certaines propriétés. Ce qui a conduit au besoin d'une végétalisation minimum pour les nouvelles constructions sur son territoire. Cette action de végétalisation minimum utilise deux composantes végétales indispensables : la haie et l'arbre.

  ✓ Pour la première composante végétale qu'est la **haie**, le Parc demande une haie vive composée de multiples essences locales sur la limite arrière des jardins des propriétés. L'idée n'est pas d'entourer l'entièreté des habitations par un mur végétal. En effet, le maintien de l'aspect historique des rues des villages par les ouvertures visuelles qui sont possibles grâce aux usoirs est aussi un point important que le Parc veut préserver. Cette recommandation s'oppose à la simplification des paysages au sein des villages par des haies identiques, ce qui uniformise l'ensemble des villages de Wallonie, les rendant moins agréables à la contemplation. En plus, la subvention «Yes we Plant» de la Région wallonne qui apporte une aide financière, facilite grandement la plantation de cette haie vive pour les propriétaires du terrain.

Annexe 4

Wallonie

SPW
Service public de Wallonie

Demande de permis d'urbanisme avec concours d'un architecte

CADRE RESERVE A LA COMMUNE OU AU FONCTIONNAIRE DELEGUE

Demandeur

Objet de la demande

Référence dossier

1

- ✓ Pour la seconde composante végétale qu'est l'**arbre**, le Parc demande un taux minimum d'arbres en fonction de la superficie du terrain et du nombre d'arbres déjà présents sur la parcelle. Par exemple, pour des terrains de 400 m² sans arbres, le Parc demande la plantation de minimums deux arbres. Ces arbres doivent aussi répondre à certaines exigences comme une taille minimum, l'utilisation d'essences locales, que les trois cinquièmes soient composés de fruitiers, etc. Ainsi cette action qui permet de recréer des points de repère au sein des paysages, permet aussi d'augmenter l'autonomie alimentaire du territoire.

  En outre, en lien avec l'objectif «stop béton», il a été demandé à l'ensemble des permis ayant des aménagements de parkings extérieurs, que les allées des voitures et les zones de parcages extérieurs soient semi-enherbées.

  Enfin, pour les nouveaux bâtiments agricoles, l'installation de nichoirs à hirondelles est exigée afin de permettre la nidification de l'espèce puisque les nouveaux bâtiments agricoles ne permettent plus d'accueillir leurs nids par la disparition des corniches au niveau des toits.

  D'autres nouvelles exigences ont été élaborées, mais elles restent anecdotiques comparées aux exigences énoncées.

- Intégrer les **enjeux liés à la biodiversité**, au **sol** et à **l'eau** dans l'aménagement du territoire (limiter les zones imperméables, types de revêtements…).
  - ✓ Dans les avis, par l'imposition systématique des allées des voitures et des zones de parcages extérieurs, en revêtement semi-enherbé.
- Participer à la **plate-forme paysagère** : visite du centre pédagogique sur les paysages sur le site des Grottes de Goyet qui a été mise en place pour le GAL du Pays des Tiges et des Chavées.

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

- **Inventorier**, **restaurer** et **promouvoir** le petit patrimoine naturel et bâti :
  - ✓ Coordonner le groupe de travail « **monuments funéraires** » comprenant des représentants du conseil communal et de la commission de gestion afin de dresser l'inventaire du patrimoine religieux des cimetières et des moyens pour le restaurer/sauvegarder/mettre en valeur.
    - o L'inventaire du cimetière **d'Attert** a été réalisé en mars par le groupe de travail.
  - ✓ Mise en avant des **dépliants** mettant en valeur le **petit patrimoine lié à l'eau** lors des Rendez-vous du Parc.

- ✓ Une demande de destruction de la tour électrique de Nothomb a été stoppée, afin de répéter l'action de **réaménagement** de la tour en **gîte** à chauves-souris en 2023.

Projets 2023

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées.

Nos projets :

- *Établir une charte paysagère : le bureau d'étude Arpayge a réalisé en 2018 et 2019 l'étude de la charte paysagère pour les parties analyse contextuelle et recommandations. En 2021, le programme d'actions a été finalisé. Il s'agit d'un échéancier des actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. Les actions sont déduites des enjeux et recommandations qui ont été soulevés. En janvier 2022, la charte a été envoyé au Gouvernement Wallon pour une demande de détermination du contenu du RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales), toutefois diverses étapes administratives seront encore nécessaires pour l'adoption de la charte :*
  - ✓ *le PNVA rédige le RIE conformément au contenu fixé par le Gouvernement wallon,*
  - ✓ *le projet de Charte paysagère et le RIE sont envoyés par le PNVA au collège des bourgmestres et échevins et sur le territoire de laquelle une enquête publique doit être organisée,*
  - ✓ *le projet de Charte paysagère ainsi que le RIE sont soumis, pour avis dès leur adoption par l'auteur du plan, au Pôle Environnement, aux communes concernées et aux autres personnes et instances que le Gouvernement juge utile de consulter. Les avis sont transmis au PNVA dans les 60 jours de la demande,*
  - ✓ *dans les 30 jours à dater de la clôture de l'enquête publique, le pouvoir organisateur soumet le projet de Charte paysagère pour avis aux commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité des communes concernées,*
  - ✓ *le PNVA rédige le rapport environnemental,*
  - ✓ *adoption définitive par le PO,*

- ✓ *publication au Moniteur belge.*

- *Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis : une réunion sera organisée par le Parc naturel et la Commune pour informer les différents demandeurs de permis des nouvelles conditions et exigences au sein du territoire d'Attert établies durant l'année 2022. Par exemple, l'intégration des enjeux liés à la biodiversité et au sol (limiter les zones imperméables en favorisant des zones de parcages enherbées, exiger une végétalisation minimum des jardins par des haies et des fruitiers…) ;*
- *Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales.*

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

La vallée de l'Attert est dotée d'un petit patrimoine populaire où calvaires, chapelles, monuments funéraires, lavoirs, arbres remarquables… sont les témoins des activités de la région. La connaissance du patrimoine est un préalable à sa préservation et son appropriation.

- *Inventorier, restaurer et promouvoir le petit patrimoine naturel et bâti ;*
- *Coordonner le groupe de travail « monuments funéraires » comprenant des représentants du conseil communal et de la commission de gestion afin de dresser l'inventaire du patrimoine religieux des cimetières et des moyens pour le restaurer/sauvegarder/mettre en valeur ;*
- *Valoriser les anciennes cabines électriques. Au second semestre 2023, la tour de Nothomb sera désaffectée afin de pouvoir y effectuer des travaux de réaménagement. Vu l'état dégradé de la façade, des travaux de rafraîchissement pourraient y être effectués avec l'ajout d'une illustration d'une chauve-souris. Cet embellissement permettra d'attirer les passants au panneau information qui sera installé par la même occasion à l'entrée de la tour pour expliquer l'objectif de l'aménagement de la tour ;*
- *Accompagner la commune dans la restauration du petit patrimoine lié à l'eau ;*
- *Communiquer sur le dépliant mettant en valeur le petit patrimoine lié à l'eau (Facebook, Courrier du Parc) et rencontrer la Maison de l'Eau de Redange pour un futur circuit transfrontalier sur le même thème ;*
- *Tenir à jour les story maps du petit patrimoine populaire, des lavoirs et celui des arbres remarquables (cette dernière a été réalisée en 2021).*

2.2. Améliorer le cadre de vie

- *Préserver les fermes traditionnelles par des recommandations dans les remises d'avis ;*
- *Aménager les entrées de villages (végétalisation, mobilité…) ;*

- *Aménager le nouveau quartier Esper de Nothomb qui a été construit sur une ancienne pâture et qui bénéficie de peu d'éléments végétaux. Grâce à la subvention BiodiverCité introduit au nom de la commune, le Parc va pouvoir y apporter des éléments végétaux dont des haies vives, composées d'essences comestibles, et réaménager certaines zones gazonnées en prairie fleurie qui bénéficieront aussi bien aux habitants qu'à la biodiversité environnante ;*
- *Encourager l'intégration paysagère des zones artisanales et d'autres zones intéressantes.*

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

- Promouvoir une **agriculture préservant les ressources naturelles** notamment la qualité des sols tout en veillant à protéger nos ressources en eau :
  - ✓ Le projet **Générations Terre** visant la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires s'est malheureusement clôturé en mars 2022 alors qu'un agriculteur motivé venait de rejoindre le rang des autres volontaires.

    Entre janvier **2019 et mars 2022**, sur Attert, le projet Générations Terre a permis :

    - o de suivre près de **900 ha (1/4 de l'a S.A.U.) chez 7 agriculteurs** (observations en champs, calcul de la consommation en produits phyto…) ;
    - o d'organiser **11 conférences** sur des sujets allant vers la durabilité de l'agriculture (pour **428 agriculteurs** présents) ;
    - o d'organiser **8 visites d'essais**, et autres démonstrations en champs (pour **250 agriculteurs présents**) ;
    - o d'effectuer **81 actions de communication à destination du grand public**, afin de sensibiliser les citoyens au travail courant des agriculteurs mais aussi aux efforts qui étaient déployés ;
    - o de mettre au point **45 actions de communication à destination du monde agricole** afin de sensibiliser les agriculteurs hors du projet à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement ;
    - o de présenter un **poster** à un congrès international sur les pesticides et de rédiger un **article scientifique** avec le CRA-w pour un autre congrès sur les pesticides.

    Le Parc naturel espère que les réflexions menées en relations avec les 7 agriculteurs volontaires du territoire vont perdurer. Il a d'ailleurs continué à planifier des conférences à destination des agriculteurs et à leur communiquer certaines nouvelles réglementations ou leur en rappeler d'autres, toutes aussi importantes. Les observations en champs à destination des centres pilotes et de recherches ont été maintenues afin de faire connaître la situation locale pour les avertissements de traitements (piégeage des insectes en colza) et pour éviter la propagation d'insectes ravageurs des cultures provenant d'autres pays (piégeage des Chrysomèles du maïs).
- Privilégier une **agriculture transfrontalière** harmonieuse en concertation avec le Grand-duché :
  - ✓ Participation d'un agriculteur grand-ducal au projet Générations Terre ;
  - ✓ Invitation et participation d'agriculteurs frontaliers (et de certains représentants du ministère luxembourgeois de l'Agriculture) aux conférences.
- Sensibiliser le **monde agricole** sur les enjeux environnementaux :

- ✓ Le groupe d'agriculteurs du projet Générations Terre s'est réuni une dernière fois en février 2022 avant la fin du projet.
- ✓ Par l'organisation de conférence comme lors de l'assemblée générale du Comice Agricole d'Arlon avec une conférence de la FUGEA sur le changement de CAP de la PAC en mars ou encore une conférence sur les céréales immatures en décembre.
- ✓ Par l'envoi de mails, rappelant les réglementations ou expliquant les nouvelles contraintes à respecter.

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs Parc naturel

- Soutenir et encadrer des **idées innovantes** et **l'émergence** de **nouveaux types d'activités** sur le territoire :
  - ✓ Soutien à la coopérative de la **Côte Rouge** en vue de valoriser la production laitière en circuit court et vente directe : suivi du dossier retenu par l'appel à projets « Hall relais agricole » lancé par la Région wallonne.
    - o Coordination entre la commune, la coopérative et l'administration wallonne ;
    - o Contribution à la rédaction du dossier de promesse de principe de subside, dossier validé par la RW début mai ;
    - o Contribution à la rédaction du ROI établi entre la commune et la coopérative ;
    - o Contribution à la rédaction du dossier de promesse ferme introduit fin août : le Ministre a signé l'arrêté ministériel le 26 décembre 2022. Les travaux pourront donc démarrer au printemps 2023.
  - ✓ Soutien aux initiatives de l'asbl **Bettie** : intégration d'un atelier sur l'alimentation végétale et stand de présentation de ses activités lors de la Fête du Parc.
  - ✓ Soutien aux initiatives de l'asbl **Vibrerlocal Arelerland** : projet de réhabilitation de l'ancienne Auberge du Val d'Attert en une maison régionale et transfrontalière des initiatives citoyennes :
    - o article dans le Courrier du Parc ;
    - o consultation citoyenne lors de la Fête du Parc au stand animé par Vibrerlocal Arelerland ;

o aide à la rédaction du dossier de candidature au projet « tiers lieux ruraux » lancé par la Région wallonne.

- Faire connaître les jeunes entrepreneurs, artisans ou artistes du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc dans la rubrique « **Savoir-faire** » : il n'y en a pas eu en 2022.

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

- Favoriser **les circuits courts et la consommation locale** :
  - ✓ **Petit déjeuner et marché du terroir** organisés lors de la Fête du Parc naturel à Attert le 4 septembre, mettant en valeur les producteurs de la région ;
  - ✓ Des **paniers du terroir** ont été offerts à des conférenciers ou animateurs prestant gratuitement pour le Parc naturel lors des rendez-vous du Parc ;
  - ✓ **Réception** mettant en valeur les produits du terroir lors du verre de l'amitié offert à la délégation du Parc naturel régional de Lorraine lors de sa visite en septembre ;
  - ✓ Mise en valeur des produits du terroir lors du **repas** organisé lors de la rencontre des conseils communaux de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise ;
  - ✓ Mise en valeur d'une nouvelle **productrice** de produits laitiers installée à Thiaumont lors du reportage Grandeur nature réalisé par la RTBF et diffusé début septembre sur la Une à la télévision et sur Vivacité à la radio.
- Soutenir la **coopérative** de la **Côte rouge** qui prévoit dans ses bâtiments un magasin du terroir : suivi du dossier administratif de subside (voir point 3.2).

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte, et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

- Soutenir les **créations culturelles** et **artistiques** sur des thématiques spécifiques du territoire :
  - ✓ Réalisation d'une **fresque murale** dans le village d'Attert par deux jeunes de la région dans le cadre de la Fête du Parc ;

- ✓ Présentation de **l'œuvre Sta Viator Ac Respira** réalisée à l'entrée du marais de Grendel, en présence de l'artiste Guy Fagny, lors de la visite des élus et techniciens du Parc naturel régional de Lorraine.

- Renforcer la **mise en réseau des acteurs associatifs** et accompagner les initiatives :
  - ✓ La **22e coupe de la Vallée** et le **10e tournoi de tennis de table** ont été organisés à Ell avec la participation des clubs attertois ;
  - ✓ Coordination des **balades au clair de lune** organisées par les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert et de Ell et de l'asbl d'millen.

    Trois balades ont été organisées :
    - o 15/01 au départ de Beckerich, balade sur le thème de la contrebande guidée par Jos Goergen ;
    - o 18/3 au départ du chalet de Colpach-Bas, dans le cadre de la Saint-Patrick ;
    - o 22/04 au départ d'Attert dans le cadre du Télévie.

    Un flyer commun pour les trois balades a été imprimé.

    Une rencontre a été organisée le 29 novembre pour préparer l'édition 2023.

3.2. Inviter la culture sur le territoire

- Mettre sur pied des **animations et manifestations** valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux :
  - ✓ lors de la Fête du Parc en septembre dernier, en collaboration avec la commission culturelle de la commune d'Attert, une **exposition** avec des artistes attertois a été mise en place : peintures, photos, céramiques… Les musiciens sélectionnés pour l'animation musicale du dimanche provenaient également en majorité du territoire.
  - ✓ lors du reportage **Grandeur Nature** de la RTBF, mise en valeur des trompes de chasse du Val d'Attert.
- Accueillir **des évènements multiculturels** :
  - ✓ Organiser la **24e édition du festival « Musique dans la Vallée ».** Après une année où il avait fallu s'adapter aux mesures sanitaires, l'édition 2022 a pu être organisée normalement. La présentation du programme du festival a eu lieu en mai à Attert et six concerts ont été organisés de début septembre à mi-octobre dans les églises des cinq communes partenaires. Ainsi 947 personnes ont pu assister aux concerts d'une grande qualité.

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

- Organisation de la **7e rencontre des conseils communaux** de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise : cette soirée est organisée à tour de rôle dans chaque commune. En mai 2022, c'est la commune **d'Attert** qui a accueilli cet évènement avec la présentation de projets menés sur le territoire et un repas mettant les produits régionaux à l'honneur.

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus, et promouvoir une image « Parc naturel »

4.1. Promouvoir les modes de déplacements doux pour la découverte du territoire

- Participation à l'organisation du **Vëlosummer** 2023 :

  La commune d'Attert et le Parc naturel ont été contactés par les Ponts et Chaussées de Redange qui souhaite proposer un **circuit à vélo transfrontalier** passant par Attert lors de la quatrième édition de l'opération Vëlosummer organisée en 2023 par le Ministère de l'Économie (direction du Tourisme) et le Ministère de la Mobilité du Grand-Duché du Luxembourg et qui a pour objectif de promouvoir le GD Lux comme destination du tourisme à vélo tout au long de l'été. Des groupements de communes voisines sont invités à proposer des itinéraires cyclables attractifs mettant en valeur les atouts touristiques des différentes régions. L'office du tourisme du centre et Ouest du Luxembourg, le syndicat intercommunal du canton de Redange, les Ponts et Chaussées de Redange et le Parc naturel se sont rencontrés et ont mis au point deux circuits transfrontaliers en boucle, passant par Attert, un petit tour de 14 km et un grand tour de 35 km. Les circuits ont été validés par le collège échevinal d'Attert. Les week-ends retenus pour cette opération sont les 29-30 juillet et 5-6 août 2023. Les circuits proposés sont à l'étude aux ministères grand-ducaux. Ce sont les ponts et chaussées de Redange qui se chargeront de tout le balisage.

- **Valorisation** des différents **circuits pédestres**, **vélo et** du **circuit équestre**
  - ✓ Rédaction du **dossier de reconnaissance auprès du CGT** du circuit « Natur'Accessible » dans le bois du Dahreck (site Natura 2000) à Metzert.

4.2. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

- **Informer le public** par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information ;

Projets 2023

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

Jadis, le territoire du Parc était essentiellement voué à l'agriculture. Cette activité façonne bien sûr les paysages. Les petites exploitations familiales diminuent peu à peu notamment en raison des charges financières de plus en plus importantes et de la pression immobilière due à la proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg. Si la nouvelle PAC permettra peut-être de mieux soutenir les petites exploitations, le Parc a aussi un rôle à jouer.

Nos projets :

- *Privilégier des petits éleveurs pour réaliser le pâturage des vergers communaux ;*
- *Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles notamment en préservant la qualité des sols et en limitant leur érosion tout en veillant à économiser et protéger nos ressources en eau :*
  - ✓ *en veillant à ce que les agriculteurs respectent la pose des clôtures des pâtures en bord de cours d'eau ainsi que les couverts végétaux permanents,*
  - ✓ *en organisant des conférences et rencontres les sensibilisant aux enjeux environnementaux,*
  - ✓ *en effectuant des observations dans les champs en concertations avec les centres de recherche (comme le piégeage de la chrysomèle du maïs) afin d'éviter des problèmes sanitaires en grandes cultures ou l'abus de produits phytosanitaires.*
- *Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-Duché :*
  - ✓ *en veillant à une bonne gestion des effluents d'élevage et du charroi ;*
  - ✓ *en attirant l'attention sur l'état sanitaire du bétail et notamment l'utilisation raisonnées des vermifuges.*
- *Soutenir le développement de nouvelles productions (épeautre, autres races bovines, houblon, coquelicot, plantes médicinales, sarrasin…) ;*
- *Sensibiliser le monde agricole sur les enjeux environnementaux :*
  - ✓ *en incitant au maintien et à l'entretien des haies,*
  - ✓ *en incitant à la création de nouvelles haies et plantation d'arbres isolés.*
- *Informer le grand public sur le travail des agriculteurs par la publication de divers articles.*

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »

Le tissu économique de la vallée de l'Attert est constitué de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales et de services qui doivent être soutenues ou développées.

Nos projets :

- *Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire :*
  - ✓ *soutenir la mise en place d'un Hall Relais Agricole communal près du hall sportif pour y accueillir la coopérative de la Côte Rouge qui est une initiative de quelques agriculteurs et citoyens désireux de rétablir un lien socio-économique direct entre les agriculteurs et les consommateurs locaux. Elle a pour objet social la transformation et la commercialisation du lait, mais aussi via un magasin du terroir de tous produits agricoles issus principalement d'une agriculture locale favorisant les circuits courts. Le permis a été accordé en 2021. Début décembre 2022, la commune est en attente de la signature du ministre de l'Arrêté ministériel de subvention permettant de lancer les travaux,*
  - ✓ *collaborer au projet de mise en place d'un tiers lieu rural prévu dans l'ancienne auberge du Val d'Attert,*
  - ✓ *faire connaître les jeunes entrepreneurs du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc.*

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

Les productions locales ne sont pas nombreuses sur le territoire, mais elles méritent d'être mises en valeur. De plus en plus d'agriculteurs se diversifient en proposant, par exemple, les légumes de leur potager ou la vente directe de leur production viandeuse.

Nos projets :

- *Favoriser les circuits courts et la consommation locale lors d'événements ;*
- *Relayer les activités des nouveaux agriculteurs du territoire et de leurs productions.*

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

Le territoire se caractérise par une vie culturelle active, animée par des associations et leurs bénévoles. Les infrastructures accueillant ces évènements sont en général les salles de village et les églises. Les artistes sont également nombreux et les cours artistiques se multiplient : peintures, poterie, dessin... La commune d'Attert dispose

d'une Commission Culturelle mettant en place toute une série d'activités : conférences, fête de la musique…

Nos projets :

- *Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques au territoire ;*
- *Renforcer la mise en réseau de ces acteurs associatifs et accompagner de nouvelles initiatives :*
  - ✓ *soutien au 11e tournoi de tennis de table et au 23e tournoi de football pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert,*
  - ✓ *coordination des balades au clair de lune et à l'aube organisées par les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert et de Ell et de l'asbl d'Millen.*
- *Accompagner de nouvelles initiatives ou de nouveaux acteurs dans le domaine de la culture.*

3.2. Inviter la culture sur le territoire

L'objectif est d'accroître et de diversifier la vie culturelle aux côtés des acteurs culturels locaux et de la rendre accessible à divers publics. Le Parc naturel est également un territoire ouvert aux autres cultures.

Nos projets :

- *Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux en collaboration avec la commission culturelle de la commune d'Attert ;*
- *Accueillir des évènements multiculturels :*
  - ✓ *organiser la 25e édition du festival Musique dans la Vallée.*

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

La vallée de l'Attert est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire. Son développement a été considérablement influencé par ses différentes appartenances, tantôt à la Hollande, tantôt à la France, tantôt au Grand-Duché de Luxembourg… On remarque la présence du francique mosellan (luxembourgeois) du Pays d'Arlon ou « Arelerland ». Son usage courant se perd toujours un peu plus avec le temps qui passe, mais il est important de mettre en valeur cette identité culturelle forte.

Nos projets :

- *Réaliser un inventaire littéraire de ce qui a été écrit sur le territoire ;*
- *Mettre sur pied des cycles de conférences notamment sur la toponymie ;*

- *Mettre en place une collaboration culturelle transfrontalière avec une mise en valeur de la langue luxembourgeoise ;*
- *Relancer les échanges linguistiques entre des classes belges et grand-ducales pour l'année scolaire 2022-2023.*

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

La Vallée de l'Attert n'est pas un territoire de tourisme de masse. Elle reste une zone rurale authentique pour des séjours à la recherche de la nature, du grand calme, de la ruralité, de l'histoire, des promenades et des rencontres dans le monde des campagnes.

4.1. Promouvoir les modes de déplacement doux pour la découverte du territoire

Le territoire est déjà bien équipé en circuits pédestres balisés et est traversé depuis fin juin 2021 par un circuit équestre passant par plusieurs parcs naturels de la Province et du Grand-Duché de Luxembourg. Des aires de pique-nique ont été aménagées. Le PNVA est associé à la mise sur pied d'un circuit vélo sur plusieurs communes du Sud Luxembourg.

Nos projets :

- *Coordonner et promouvoir l'ensemble des itinéraires de promenade ;*
- *Informer le Syndicat d'initiatives des balises ou poteaux absents ou abîmés lorsque le public en informe le Parc ou lors des visites de terrain ;*
- *Informer le Conseil Communal ou toute autre assemblée de toutes les actions effectuées dans le cadre des déplacements doux (balades balisées, circuits vélo, cavaliers, VTT…) ;*
- *Contribution au projet W9 de mise en place d'un circuit à vélo sur plusieurs communes de la Province et recherche d'une liaison possible avec les circuits mis en place sur le territoire du Canton de Redange ;*
- *Proposer la location de vélos électriques pour les touristes et pour des périodes courtes pour les trajets domicile-travail ;*
- *Participation aux week-ends Vëlosummer organisés par la Direction générale du tourisme auprès du Ministère de l'Économie et le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du Grand-Duché de Luxembourg qui souhaitent intégrer des circuits transfrontaliers dans leurs actions de promotion du GD Lux comme destination du tourisme à vélo.*

4.2. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

Nos projets :

- *Informer le public par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information ;*
- *Élaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel.*

5. Économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire

5.1. Inciter à l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie

- *Informer et sensibiliser les différents usagers : habitants, mouvements associatifs, commune, écoles…*
- *Inciter à une utilisation rationnelle de l'éclairage public ;*
- *Favoriser les modes de déplacement doux.*

INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

Depuis 28 ans maintenant, le Parc a pour mission la sauvegarde et la valorisation des richesses naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles avec un développement économique respectueux.

Véritable laboratoire d'idées et d'ingénierie dans la mise en œuvre du développement durable, le Parc naturel est définitivement ancré dans le présent et tourné vers l'avenir.

Il contribue à des programmes de recherche et initie des actions expérimentales menées en fonction des projets et des problèmes rencontrés sur le terrain. De nouveaux processus de planification et de gestion de l'espace rural sont imaginés, testés et ensuite reproduits sur d'autres territoires.

Les différents projets mis en place au niveau local ou transfrontalier comportent tous des échanges de bonnes pratiques entre partenaires.

Le Parc naturel a été impliqué cette année encore dans plusieurs projets pilotes :

- **Générations Terre** : le PNVA fait partie des trois parcs naturels repris dans ce projet qui vise à améliorer la durabilité des exploitations agricoles de Wallonie par la diminution du recours aux produits phytosanitaires. Malheureusement, ce projet n'a pas été reconduit par le Ministre Borsus. L'action s'est donc terminée fin mars mais des analyses visant à repérer les traces de pesticides dans les sols de 4 parcelles ont continué au printemps et en automne.
- **Natur'accessible** : l'ensemble des parcs naturels wallons sont partenaires de ce projet qui vise à développer le potentiel touristique des sites Natura 2000 à travers l'aménagement de circuits de découverte thématiques et qui permettront de soutenir le développement d'un tourisme vert pour tous en s'appuyant sur le potentiel attractif des sites Natura 2000.

Il a également contribué à la réflexion et la rédaction :

- Des fiches « BiodiverCité » au nom de la commune d'Attert ;
- De l'appel à candidature « tiers lieux ruraux » lancé par la Région wallonne ;
- De l'appel à projet « maillage vert et bleu en milieu rural » lancé par la Région wallonne.

Le Parc naturel n'est pas un territoire qui vit en vase clos. À travers ses projets, il a établi un partenariat important tant avec les acteurs locaux que régionaux ou au-delà des frontières.

1. Consolider et agrandir les partenariats

Rappelons que cet axe est transversal et concerne tous les domaines d'actions : environnement, aménagement du territoire, tourisme, économie, culture… Le Parc naturel joue un rôle important pour mettre en synergie les différents acteurs et pour consolider ces partenariats tant à l'échelle locale, régionale ou européenne, au niveau public et privé.

Au sein du territoire

L'équipe technique travaille en collaboration avec :

- les élus, ouvriers et employés de la commune d'Attert ;
- les écoles maternelles, primaires et l'école secondaire ;
- les habitants ;
- les mouvements associatifs. Elle fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements ;
- l'asbl Au Pays de l'Attert qui assure la programmation du festival Musique dans la Vallée ;
- la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert ;
- les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon ;
- le comice agricole d'Arlon qui couvre notamment le territoire d'Attert ;
- la Coopérative de la Côte Rouge ;
- l'asbl Bettie ;
- l'asbl Vibrerlocal Arelerland ;
- le Syndicat d'initiative du Val d'Attert ;
- la CLDR ;
- la CCATM ;
- les groupes de bénévoles mis en place pour le sauvetage des batraciens à La Platinerie et à Tattert ;
- La Résidence des Ardennes afin de créer un potager intergénérationnel sur son terrain avec la participation de l'école d'Enova et de la Commune.

L'équipe administrative du Parc a également apporté un soutien à l'asbl Au Pays de l'Attert pour la clôture de son projet Interreg GR Perséphone étant donné que cette association ne dispose plus de personnel.

En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Administrateur (administrateur du PNVA) et membre (directrice) de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail et formations proposés ;
- Administrateur de l'asbl CR Moselle (directrice) ;
- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon (directrice) et collaboration avec la FTLB et le GEIE Ardenne ;
- Membre du comité de pilotage de la charte « Province de Luxembourg, espace étoilé » ;
- Partenaire du réseau Diversifruits ;
- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier ;
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui rassemble les acteurs wallons du paysage ;
- Participation avec Natagora pour la gestion du marais de Grendel ;
- Dans le cadre du projet Générations terre, collaborations avec le CRA-W (de Gembloux et de Libramont), Protect'eau, Natagriwal, le Centre Agri-environnemental de Michamps, ainsi qu'avec les centres pilotes wallons et le service extérieur Recherche et Développement de Libramont ;
- Générations Terre a permis de combler un manque d'observateurs dans la Province du Luxembourg pour les réseaux d'avertissements du CEPICOP pour le piégeage des insectes du colza, et du CIPF pour le piégeage des chrysomèles du maïs, insectes nuisibles venant d'autres pays ;
- Participation aux réunions pour la création d'un GAL entre les communes d'Attert, Arlon et Messancy ;
- Membre du Réseau Loup, coordonné par le DEMNA ;
- Membre du réseau Idée et de la Codef.

En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités

entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles… ;

- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel ;
- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange ;
- Collaboration avec l'asbl d'Millen située à Beckerich et le syndicat d'initiative de Ell ;
- Collaboration avec les Parcs naturels de la Grande Région et plus particulièrement avec le Parc naturel régional de Lorraine, Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, le Parc naturel de la Sûre et le Parc naturel de l'Our.

Fédérer les acteurs locaux, impulser des démarches participatives et renforcer l'implication des acteurs

Le Parc naturel implique très régulièrement les acteurs du territoire dans les projets menés. Quelques exemples :

- implication du comice agricole et des agriculteurs dans le projet Générations terre ;
- implication du syndicat d'initiative du Val d'Attert dans le développement des balades pédestres, vélo et équestres et des balades au clair de lune ;
- Implication des associations de village (Attert en fête, le Cothurne et le Patro Desmond Tutu) dans l'organisation de la Fête du Parc sans lesquelles il serait impossible d'organiser un évènement d'une telle envergure ;
- Implication des partenaires locaux (Bettie, Vibrer Local Arelerland, les producteurs, Idelux, Repair Café, la Maison de l'eau…) dans les ateliers ou stands mis en place dans le cadre de la Fête du Parc.

Assurer le relais entre des organismes européens, régionaux ou nationaux et les acteurs locaux

Le Parc naturel **informe** régulièrement les différents acteurs locaux des appels à projets susceptibles de les intéresser : appel à projets de la Région wallonne, de la Fondation Roi Baudoin…

Il **accompagne** également ceux qui souhaitent introduire ou qui ont obtenu un dossier. Il a notamment accompagné la commune d'Attert :

- dans le suivi des 3 projets retenus par la RW « BiodiverCité » d'un montant de 12 000 € :
  - ✓ L'aménagement du verger communal de Nothomb pour y permettre d'y faire pâturer des moutons par l'installation de clôtures ;
  - ✓ la distribution de plants de haie aux particuliers lors de la semaine de l'arbre ;
  - ✓ la fourniture de semences et d'outils pour le potager de l'école secondaire ESVA et l'achat de semence de prairie fleurie pour les contours de l'école.
- dans le nouvel appel à projet « BiodiverCité » lancé par la RW en 2022 pour des projets qui seront menés en 2023 :
  - ✓ Végétalisation du quartier Esper à Nothomb ;
  - ✓ Remplacement d'un passage busé infranchissable sur le ruisseau de la Schockville ;
- dans son subside Hall Relais Agricole ;
- dans l'appel à projet « maillage vert et bleu en milieu rural » ;
- dans l'appel à projets « tiers lieux ruraux » en collaboration avec l'asbl Vibrerlocal Arelerland.

Il **soutient** auprès de la commune d'Attert des actions menées par d'autres partenaires ou projets : soutien au projet Life Connexions pour la mise en réserves domaniales de parcelles communales.

Favoriser les échanges de savoir-faire et d'expérience et conduire de nouveaux projets de coopération avec d'autres territoires en Belgique et à l'étranger

La dynamique mise en place par la **Fédération des Parcs naturels de Wallonie** permet aux Parcs naturels de se rencontrer régulièrement, d'échanger, de participer à des formations communes, mais également de monter des projets communs sous la houlette de la Fédération. Une réflexion commune sur certains thèmes est également menée, notamment au niveau de la faisabilité de la mise en œuvre de la **Charte Européenne du Tourisme Durable** dans les Parcs naturels de Wallonie.

La Fédération des Parcs naturels de Wallonie a également mis sur pied une plateforme inter-parc, **Bitrix**, qui permet aux équipes des douze parcs de communiquer et d'échanger facilement. Cette plateforme permet de partager des infos, des documents, de poser des questions… à ceux qui font le même travail mais dans un autre parc.

Les parcs naturels de la **Grande Région** et les partenaires du projet Agreta se sont rencontrés plusieurs

fois en présentiel ou en visio pour discuter des pistes possibles de collaboration dans le cadre de l'appel à projet européen Interreg VI.

Le **Contrat de rivière (CR) Moselle** permet également de nombreux échanges avec le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) et le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (PNHFE) qui suivent respectivement la Sûre et l'Our. À la demande du PNVA, des réunions techniques ont été mises en place à partir de décembre 2020 afin de permettre aux trois antennes locales d'échanger sur les projets menés dans les différentes antennes.

La bonne entente avec la **maison de l'Eau de Redange** permet de prendre connaissance très rapidement d'actions menées sur le territoire ou de s'informer mutuellement lors, par exemple, de pollutions sur l'Attert. L'équipe peut également compter sur le personnel de la maison de l'Eau pour accompagner le chargé de mission contrat de rivière lors des inventaires de terrain ou lors de la mise en place de projets.

Le Parc naturel a également été contacté par les **Ponts et Chaussées de Redange** qui souhaite proposer un circuit à vélo transfrontalier passant par Attert lors de la quatrième édition de l'opération **Vëlosummer** organisée en 2023 par le Ministère de l'Économie (Direction du Tourisme) et le Ministère de la Mobilité du Grand-Duché du Luxembourg et qui a pour objectif de promouvoir le GD Lux comme destination du tourisme à vélo.

En septembre, le Parc naturel a accueilli une délégation d'élus et de techniciens du **Parc naturel régional de Lorraine** qui pendant deux jours ont visité les projets menés par les parcs naturels wallons et luxembourgeois dans le cadre du projet Interreg Itinérance aquatique. Sur le territoire attertois, ils ont pu découvrir l'œuvre réalisée par Guy Fagny à l'entrée du marais de Grendel et visiter la réserve naturelle en compagnie de Claude Schiltz de l'association Natur&Emwelt.

Le plan de gestion prévoyait un volet sensibilisation dans les trois premiers axes. Il a été décidé avec l'accord du comité d'accompagnement de reprendre toutes les actions de sensibilisation dans cet axe 6.

1. Mieux faire comprendre le territoire

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire :
  - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi.

    Les enseignants des écoles maternelles, primaires et de la nouvelle école secondaire peuvent de faire appel au PNVA pour des animations en classe ou à l'extérieur. **18 animations** ont été demandées. Ce nombre est moins important du fait qu'il n'y a pas eu de chargé de mission « sensibilisation » entre mi-mars et début septembre.

    L'action « l'école du dehors » qui a débuté l'année passée avec les classes maternelles de l'école d'Attert a été poursuivie cette année. Cette proposition des institutrices permet qu'un jeudi matin par mois, le PNVA organise pour les enfants des animations ludiques en lien avec l'environnement qui les entoure durant la sortie.

    33 animations de 2 h 30 ont été données lors des mercredis après-midi « nature », ce qui demande une grande gamme d'activités étant donné que certains enfants s'inscrivent deux années de suite. Elles se font principalement à l'extérieur sauf lorsque la météo est trop mauvaise.

    Le chalet aménagé depuis quelques années dans le bois entre Nobressart et Hachy est devenu un lieu de rendez-vous très régulier des mercredis nature.

    Quant au stage Junior Rangers, il n'a pas eu lieu cette année, dû à un manque d'inscription.

Date	Thème	Public	Nombre
Période scolaire de janvier à juin et de septembre à décembre	Les arbres, la découverte d'une réserve naturelle, les oiseaux, les insectes, les chauves-souris, la vie de la rivière, la gestion forestière, l'hibernation des animaux, le loup et l'araignée.	De la première maternelle à la deuxième secondaire	11 animations 180 enfants
Période scolaire de janvier à juin et de septembre à décembre	Animations dans le cadre de l'école du dehors avec les maternelles d'Attert (1 x par mois)	De la première à la troisième maternelle	7 activités et 197 enfants

Date	Thème	Public	Nombre
Période scolaire de janvier à juin et de septembre à décembre	Mercredis Nature : découverte du territoire du Parc, de sa faune et de sa flore au travers de jeux, d'expériences et d'observations	Enfants de 8 à 12 ans	21 animations avec 8 enfants et 12 animations avec 12 enfants
21, 28 & 29 mars	Dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau, spectacle « Une histoire d'eau » proposé par la troupe Cumulus Stratus aux classes de huit écoles primaires de la commune d'Attert. Le spectacle a pour but de transmettre, de manière ludique, le message de l'importance de l'économie de l'eau et d'éviter de la polluer.	Les enfants de primaire du territoire de huit écoles	266 enfants

- ✓ pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes :
  - o Organisation de visites guidées, de balades nature
  - o Poursuite des « Rendez-vous du Parc naturel », le dernier mercredi du mois (hors grandes vacances et décembre), en proposant des conférences, films, ateliers, spectacles…
  - o Depuis quelques années, le PNVA organise un rendez-vous mensuel avec une conférence ou un film. En 2022, le Parc naturel a pu organiser tous les « Rendez-vous du Parc naturel » prévus. Depuis quelques années, l'approche du monde agricole complète la liste des thèmes abordés. Le PNVA a également décidé de prévoir des rendez-vous sur le terrain ou sous forme d'atelier.

Date	Thème	Nombre
15 janvier	Première des trois balades au clair de lune dans la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise - balade guidée sur la contrebande à Beckerich	20aine de personne (groupe limité)
8 février	Atelier pomologie	5 personnes
22 février	Film *Au nom de la Terre*, un film poignant et dur sur le métier d'agriculteur avec Guillaume Canet suivi d'une discussion entre citoyens et agriculteurs	25 personnes
2 mars	Conférence de Fanette Baillieux de Natagora-Lorraine sur le sauvetage des batraciens	5 personnes
15 mars	Conférence sur la nouvelle PAC lors de l'AG du Comice agricole	35 agriculteurs

Date	Thème	Nombre
18 mars	Deuxième des trois balades au clair de lune dans la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise - Saint-Patrick's day à Ell	Plus de 120 partici-pants
26 mars	Atelier sur la taille des arbres fruitiers	15 personnes
30 mars	Atelier découverte de la vannerie sauvage	8 personnes (groupe limité à 8)
22 avril	Troisième des trois balades au clair de lune dans la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise - Attert	Non communiqué
23 avril	Atelier greffage	13 personnes
25 mai	Atelier cuisine sauvage avec Bernadette Délit	15 personnes
29 juin	Balade initiation aux plantes sauvages de nos contrées	18 personnes (groupe limité)
24 juillet	Balade guidée par Jacques Lamury de l'ancienne carrière de Tattert dans le cadre des « Balades de l'été » organisées par l'Espace Wallonie	25 personnes
4 septembre	Balade nature avec Jean-Luc Renneson d'Ardenne et Gaume dans la marnière d'Attert lors de la Fête du Parc	Une trentaine de personnes
28 septembre	Conférence sur la pollution lumineuse (à la place du spectacle sur le même thème décommandé par la compagnie de théâtre)	11 personnes
9 octobre	Chantier nature au marais de Grendel	25 personnes
26 octobre	Rencontre avec le photographe animalier Marc Cimino	22 personnes
20 novembre	Balade nature sur les arbres et arbustes dans le cadre de la semaine de l'arbre - BiodiverCité	16 personnes
30 novembre	Projection des courts-métrages nature sélectionnés par le Festival Nature Namur dans la catégorie amateur	21 personnes
5 décembre	Conférence sur les avantages de la culture des céréales immatures	20 agriculteurs

- Informer le grand public sur le **travail des agriculteurs** : le constat du manque de connaissance du monde agricole ayant été fait lors de la rédaction du plan de gestion, il est proposé chaque année des actions permettant au grand public de mieux connaitre l'importance du travail des agriculteurs. Cette information se fait via plusieurs créneaux :
  - ✓ Publication d'articles dans le Courrier du Parc ayant pour but la vulgarisation de pratiques agricoles ou encore la sensibilisation à des problématiques du monde agricole :
    - o « Le couvert végétalisé permanent » ;
    - o « Clôture des berges des pâtures le long de cours d'eau ».
- **Une visite de ferme** a également été organisée avec les enfants du groupe « mercredis nature » dans l'exploitation des frères Wolff à Lischert.
- Développer des **outils de sensibilisation** et les porter à la connaissance des différents publics :
  - ✓ Organisation de conférences tout public mais également pour des publics plus spécifiques comme les agriculteurs (comme le Film *Au Nom de la Terre*, la conférence sur la PAC ou encore la conférence sur les céréales immatures).
  - ✓ Rédaction de **4 « inf'eau »** par le Contrat Rivière Moselle sur le travail du contrat rivière (exemples de réalisations) ou encore sur des rappels de législation, etc.
- Accueil à la **Maison du Parc** :
  - ✓ **Point d'information et de conseils** aux habitants, enseignants, étudiants…
  - ✓ **Point d'information** touristique du Syndicat d'initiative du Val d'Attert : permanence assurée durant toute l'année. Les dépliants de balade sont aussi accessibles via un présentoir installé dans l'entrée de la maison du Parc, sans accéder aux bureaux du Parc.
  - ✓ **Point de vente** des livres réalisés par les associations locales.
- Encourager et soutenir les **initiatives locales** en adéquation avec l'esprit Parc :
  - ✓ L'équipe technique du PNVA a contribué **au suivi du projet de construction d'une fromagerie en jouant le** rôle d'interface entre la commune, la coopérative, le bureau d'architectes, l'administration wallonne…
- **Mettre à jour régulièrement** le centre de documentation et **acquisition** de quelques nouveaux livres.
- **Impliquer la commune** dans la coordination de programmes communaux de préservation de l'environnement, de mobilité douce… :
  - ✓ En coordonnant ou contribuant aux programmes communaux de préservation de l'environnement.
    - o **Combles et Clochers** : visite des églises en février avec l'aide des ouvriers communaux.

Le couvert végétalisé permanent

Exceptions

Les avantages du CVP

- **Bords de route :** contacts avec l'ouvrier communal responsable du fauchage.
- **Projet de piste cyclable pour l'itinéraire W9** : réunion avec la commune d'Attert et de Martelange pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement.
- **Commune zéro déchet** : participation aux réunions et dans certaines actions (reprise de contact avec les familles zéro déchet, communication sur le compost communal…).
- **Grand Nettoyage de printemps** qui a eu lieu le 7 mai : inscription à l'opération, diffusion d'un toute-boite annonçant les différents lieux de rendez-vous, commande du matériel nécessaire : gants, gilets, sacs… environ une tonne de déchet a été ramassée pour rendre nos bords de route plus accueillants.
- **BiodiverCité** qui regroupe les anciens PCDN, plan maya, journée de l'arbre.

2. Amplifier la communication

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires…) sur les actions du Parc par :
  - ✓ L'édition du **Courrier du Parc** distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc et envoyé à une centaine de personnes hors territoire : **4 éditions**.
  - ✓ La **mise à jour constante du site internet** dédié au Parc naturel : ajout des vergers communaux, des tables de pique-nique et des plaines de jeux… En fin d'année 2022, il y a **2328 personnes** qui suivent la page Facebook du Parc et elle a 2000 mentions «J'aime».
  - ✓ L'adaptation de l'offre **aux nouvelles technologies** : page Facebook régulièrement alimentée par les animations du Parc, encodage des événements sur les sites Quefaire.be, lagenda.plus (Province de Luxembourg), Out.be, Supermiro, envoi d'e-mailing… et bien entendu les communiqués de presse envoyés aux journalistes et mis en ligne sur la page dédiée sur le site du Parc.

    La page Facebook annonce les animations du PNVA, sert de relais pour des actions, enquêtes, concours photos menés par les partenaires du PNVA. Au total ce sont **142 publications** en 2022 qui cumulent **139 103 vues**. La publication qui a fait le plus de vues (**6 941**) est celle sur les fruits dans les vergers communaux qui sont en libre cueillette.
  - ✓ Utilisation du **panneau d'affichage** près de la Poste pour annoncer nos activités.
  - ✓ Impression de la brochure **Zoom sur le Parc naturel de la Vallée de l'Attert.**
  - ✓ Plusieurs **articles** sont parus dans la presse pour présenter des actions menées par le PNVA mais également pour annoncer des évènements :

- Articles d'annonce de quasi tous les rendez-vous du Parc, de la Fête du parc, de la reprise des activités pédagogique le mercredi-après-midi…
- Article dans l'Avenir du Luxembourg sur le projet Life Bnip.
- Article dans plusieurs journaux sur le bilan des projets nature du PNVA en 2021.
- Articles d'annonces sur la réunion d'information et de consultation sur des projets en faveur de l'environnement en lien avec la subvention Biodivercité, du 07/03/22.
- Articles faisant un compte-rendu des animations menées lors de la fête du Parc à Attert.
- Article sur le vers de terre dans le journal luxembourgeois Virgule, à la suite d'une interview d'un journaliste.
- Articles dans plusieurs journaux ou site internet de radio sur l'aménagement de la Tour Ores en gîte pour chauves-souris.
- Un poster et un article scientifique ont été rédigés en collaboration entre le CRA-w et Générations Terre et présentés lors du COMMAPI, un congrès international sur les pesticides.

✓ L'équipe du PNVA est également sollicitée pour des **interviews radio** ou **TV** :

- L'accueil de l'émission « Grandeur Nature » animée par A Joveneau : par le biais de reportages et plateaux de rencontres, Adrien Joveneau convie les téléspectateurs à découvrir et mieux comprendra la nature dans ses aspects écologiques, touristiques et agricoles. Retombées médiatiques : émission « grandeur nature » sur vivacité, émission de 26 min sur la une diffusée le samedi après-midi et le dimanche matin, et réalisation d'un petit clip de présentation du Parc pour les réseaux sociaux.
- Une interview de Vivacité pour la présentation du programme de la **Fête du Parc**.
- Deux interviews sur la radio socio-culturelle grand-ducales 100.7 pour la présentation du programme du **festival** Musique dans la Vallée.
- Un reportage TV sur la **Fête du Parc** sur TV Lux diffusé le 6 septembre.
- Un reportage TV sur les **vergers accessibles** au grand public dans le JT de 13h de RTL TVI du 12 septembre, suivi d'un enregistrement radio pour Radio Contact.
- Un reportage TV sur **l'aménagement de la tour électrique** de Post en gîte pour chauve-souris dans le JT de 13h de RTL TVI. Mais aussi des interviews radio (Radio Contact et La Première) ainsi que des articles dans les journaux (L'Avenir, Sud Info…).
- Une interview pour faire la promotion **des mercredis nature** pour les inscriptions 2022-23 sur Must FM.-

ATTERT

Bilan positif en 2021 pour les projets du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Attert : une ancienne cabine électrique devient un hôtel 5 étoiles pour des chauves-souris

- ✓ Plusieurs articles sont également rédigés pour le **bulletin communal** d'Attert : articles en français et luxembourgeois (dans le cadre de « Ma Commune dit Jo ») sur la clôture des berges le long de pâtures et sur le couvert végétalisé permanent. Mais aussi dans **l'Inf'eau**, bulletin d'information du contrat de rivière Moselle (sur les changements de législation sur la clôture des berges, les dangers d'un tas de compost au fond de son jardin, le long d'un cours d'eau et sur le spectacle « Cumulus Stratus » proposés aux élèves des écoles primaires du territoire).
- ✓ La **diffusion sur l'écran** installé à l'accueil de la commune d'Attert des prochaines activités. En fin d'année, la diffusion ne s'est plus faite à cause d'un problème technique (le fichier ne tourne plus en boucle).
- ✓ Application du **RGPD** : effacement de la liste des inscrits à notre newsletter et demande de réinscription avec accord RGPD. Rédaction d'une politique de confidentialité mise en ligne sur le site internet.

- Organiser des **événements** de **promotion** du Parc.
  - ✓ **Fête du Parc** début septembre dans le village d'Attert en collaboration avec les associations du village : Attert en fête, Le Cothurne, Attert en fleurs et le Patro Desmond Tutu.

    Initialement prévue en 2020, cette Fête du parc a pu enfin être organisée cette année dans le village d'Attert. Cet évènement est mis sur pied en collaboration avec les associations du village où la fête se déroule. Cela nécessite de ce fait de nombreuses réunions de préparation car souvent les associations n'ont jamais organisé d'évènements de telle envergure et il est également nécessaire que ces associations s'approprient l'esprit « Fête du Parc » avec la mise en valeur des richesses locales (producteurs, artistes) ou la non utilisation de vaisselles jetables… Cette édition 2022 aura été une belle rencontre humaine notamment avec une toute jeune association attertoise qui a décidé de redynamiser le village en proposant des animations pour enfants. L'ajout d'un mouvement de jeunesse dans l'équipe organisatrice a également permis de présenter des activités complémentaires.

    Au programme :

    Samedi après-midi : ateliers nature, sportifs et éducatifs pour petits et grands.

    Samedi soir : Cinéma en plein air (transféré à la salle du Cothurne) avec la projection de deux films, précédée de la diffusion du reportage « Grandeur nature ».

    Dimanche : Balade nature, petit déjeuner et repas du terroir, concerts, expositions d'artistes, marché du terroir, initiation à la grimpe dans les arbres, stands des partenaires du parc, concerts…

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

Il est dorénavant acquis que nous sommes pleinement responsables de la dégradation de notre environnement. À ce titre, le Parc naturel doit proposer divers gestes simples, responsables et efficaces pour, qu'au quotidien, ils contribuent au développement durable, seule solution censée pour les générations à venir.

Nos projets :

- Promouvoir les **gestes éco responsables** lors de la Fête du Parc tant au niveau de l'organisation de l'évènement par l'utilisation de vaisselles en dur pour les repas et de verres réutilisables qu'au niveau des animations proposées par certains partenaires du Parc tels que Repair café ou Idelux.
- Collaborer au projet « **Attert, commune zéro déchet** » : la personne chargée du suivi à la commune d'Attert a changé. Une prise de contact a été faite avec la nouvelle employée mais le programme sera mis en route qu'en 2023.
- Sensibiliser les **agriculteurs** sur les enjeux environnementaux et sur les alternatives possibles par l'organisation de conférences promouvant des façons plus durables de cultiver ou encore via des articles ou newsletters conseillant certaines pratiques ou rappelant le respect de certaines règles.
- Communiquer via des **bâches** le long des routes afin de sensibiliser les gens sur les méfaits du jet de déchets par la fenêtre de la voiture dans les champs et prairies.

Projets 2023

1. Mieux faire comprendre le territoire et faire connaître la richesse du territoire pour assurer sa protection

L'ensemble du Parc regorge de nombreux sites naturels et historiques. Comme ce patrimoine est fragile, il est indispensable de le faire découvrir aux habitants de la vallée de l'Attert et surtout de les impliquer dans sa protection. Nous pouvons respecter et prendre soin de notre environnement, de la faune et de la flore que lorsque nous les connaissons. La sensibilisation écologique doit donc avoir lieu dès le plus jeune âge et s'adresser à tout public. Ainsi, le volet pédagogique offre aux jeunes et aux adultes la possibilité de participer aux conférences, aux ateliers pratiques, aux balades guidées et aux animations scolaires.

Nos projets :

- *Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire. Cette offre concerne bien sûr l'aspect environnemental, mais également agricole, économique, culturel et paysager du territoire :*
  - ✓ *pour les classes maternelles, primaires et secondaires (ESVA), les différentes animations proposées ont pour but de : permettre l'appropriation de ce territoire pour ensuite donner envie de le préserver ; préparer les « écocitoyens » de demain ; agir pour l'environnement ; accompagner et illustrer une démarche pédagogique de l'enseignant. Par des approches sensorielles, artistiques et ludiques, l'objectif est de permettre aux enfants de découvrir la nature autrement. Les animations proposées sont coconstruites avec les enseignants, elles ne sont pas figées et sont adaptables au projet pédagogique du professeur,*
  - ✓ *pour les enfants et les jeunes, en dehors des animations scolaires, organisation d'animations « Nature » les mercredis après-midi et lors du stage Junior Rangers,*
  - ✓ *s'inscrivant dans la démarche de l'école du dehors, les thèmes abordés lors des animations mensuelles avec les classes de maternelle de l'école d'Attert, touchent à tous les domaines de la nature : la géologie, l'ornithologie, la botanique, la mycologie, l'entomologie, la découverte de différents milieux comme la forêt, la mare, les zones humides etc.*
  - ✓ *la semaine du 13-17 mars 2023, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau, le Parc naturel et l'antenne locale d'Attert du CR Moselle organisent la venue d'un spectacle de théâtre pour tous les élèves des écoles maternelles. La pièce, « L'eau cassée », jouée par la troupe Chakipesz, est une animation interactive et ludique sur le cycle et les états de l'eau. Au total, il y aura 6 représentations reparties sur 3 jours,*
  - ✓ *pour le grand public, lors des « Rendez-vous du Parc naturel » de balades à thèmes, de formations, de conférences ou en partenariat avec des manifestations plus importantes (Journées wallonnes de l'eau, Rencontre entre acteurs de la rivière, Journées du Patrimoine, Nuit de la chouette, Nuit européenne des chauves-souris, Opération grand nettoyage de printemps…).*

    Pour le public adulte, l'équipe du Parc a prévu le planning suivant :

Mois	Rendez-vous	Balade / Atelier
Janvier	10 plantes médicinales à cultiver chez soi - herboriste diplômée	
Février	Le retour du loup - Vinciane Schockert, biologiste travaillant au DEMNA	
Mars	Thème : Journées Wallonnes de l'eau	Atelier greffe au verger communal
Avril	Migration des oiseaux - Olivier Dugaillez, éco-pédagogue des CNB	Balade d'identification des plantes médicinales et comestibles
Mai	Abeille noire versus Buckfast' - Francis Moureau, apiculteur	Aube des oiseaux, balade ornithologique le 1er mai
Juin	Accueil de la biodiversité au jardin - Pierre Jaaques, agronome à la Maison de l'Eau de Redange	
Juillet	/	
Août	Nuit des chauves-souris : projection du film et balade guidée avec détecteur d'ultrasons	
Septembre	Nourrir l'humanité, acte 2 - pièce de théâtre suivie d'un échange avec l'équipe artistique sur le monde agricole	Brame du cerf à Heinstert avec Martin Lepage, garde-forestier DNF
Octobre	Projection du film « Farine, sel, eau et savoir-faire » et débat avec Simon Menot, paysan, meunier et boulanger de la ferme de l'Abreuvoir	Balade champignon avec Christian Braibant, mycologue et guide-nature CNB
Novembre	Projection des films amateurs sélectionnés dans le cadre du Festival International Nature Namur	
Décembre	/	

- *Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics :*
  - ✓ *organisation de conférences tout public mais également pour des publics plus spécifiques comme les agriculteurs,*
  - ✓ *distribution avec le permis de construire de la brochure sur la gestion des eaux pluviales,*
  - ✓ *poursuite de la campagne « Ici commence la mer » dont les macarons ont été placés aux abords des avaloirs en 2021 pour sensibiliser le grand public à ne rien y jeter,*
  - ✓ *impliquer la commune en l'informant des programmes communaux de préservation de l'environnement, de mobilité douce…*
- *Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc :*

- ✓ *encadrement du conseil communal des enfants qui souhaite développer un projet intitulé « semer et planter » autour de l'embellissement des villages.*

- *Mettre à jour régulièrement le centre de documentation ;*
- *Point de prêt de la malle pédagogique sur les chauves-souris conçue par le pôle Plecotus de Natagora ;*
- *Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques :*
  - ✓ *il est déjà acquis que le PNVA accueillera en stage un étudiant de l'École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney habitant Arlon pendant six semaines réparties en 2022 et 2023.*
- *Collaborer avec les autres parcs naturels pour réaliser des inventaires ou organiser des formations communes (réseau loup, inventaires) ;*
- *S'inspirer des bonnes pratiques utilisées par les partenaires.*

2. Amplifier la communication

La promotion et la diffusion des informations au sujet des actions du Parc sont primordiales, car elles permettent de sensibiliser et de mobiliser les différents publics. Les interventions dans ce domaine concernent des actions destinées aux habitants, élus et acteurs du territoire, mais également aux visiteurs d'un ou plusieurs jours.

Nos projets :

- *Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires…) sur les actions du Parc par :*
  - ✓ *l'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc et envoyé aux personnes qui le souhaitent en dehors du territoire : il présente les activités menées par le PNVA, mais a également pour objectif de sensibiliser le grand public en publiant des articles sur les problèmes de gestion des eaux ou le monde agricole,*
  - ✓ *la rédaction d'articles pour l'inf'eau, la lettre d'information à destination des partenaires du contrat de rivière. Elle présente les réalisations du Contrat de rivière, les nouvelles réglementations, les nouvelles aides agricoles rivulaires ou des infos intéressantes sur des espèces dulcicoles,*
  - ✓ *la mise à jour permanente du site internet www.pnva.be,*
  - ✓ *l'actualisation de la page Facebook par des postes fréquents ou des relais d'informations,*
  - ✓ *l'envoi d'e-mailings pour l'ensemble des activités menées par le PNVA et pour relayer des actions du Parc,*
  - ✓ *l'encodage de nos événements sur des sites spécialisés comme Quefaire.be, Out.be, Supermiro.com et lagenda.plus (Province de Luxembourg),*
  - ✓ *l'envoi de communiqués de presse sur les évènements organisés par le PNVA, mais également sur les actions menées,*
  - ✓ *l'annonce de nos activités via l'écran placé près des guichets de la commune d'Attert et via le panneau installé en face du bureau de poste,*

- ✓ *création de supports de communication papier : affiches, flyer, brochures... en lien avec les projets.*

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », telle est la définition du développement durable. Le Parc intègre ces principes dans son action et promeut sa prise en compte par les habitants de la vallée de l'Attert. Les enjeux environnementaux et sociaux nécessitent l'implication de tous : nous sommes tous concernés et responsables car la quasi-totalité de nos gestes a des conséquences pour notre planète et les hommes qui y habitent. Comment restaurer le lien entre l'Homme et la nature ? Comment éduquer à l'environnement sans culpabiliser le citoyen ? Comment mettre en œuvre des changements durables dans les mentalités et les actes, pour intégrer de façon « naturelle » et sensible, le respect de notre planète ? À travers les différentes actions (conférences, formations, animations), le Parc naturel apporte les éléments tant de réflexion que les réponses créatives à mettre en place sur son territoire.

Nos projets :

- *Collaborer au projet « Attert, commune zéro déchet » ;*
- *Favoriser le covoiturage ;*
- *Soutenir les journées « Wallonie propre » et favoriser le recyclage ;*
- *Réduire les déchets en proposant des formations sur le compostage ;*
- *Réduire les besoins en eau en proposant des formations adéquates ;*
- *Promouvoir les producteurs locaux et l'utilisation des circuits courts ;*
- *Promouvoir les bourses d'échange de jouets, de livres ou de vêtements ;*
- *Promouvoir les repair café : apprendre à réparer plutôt que de jeter ;*
- *Promouvoir l'échange des services ou des savoir-faire ;*
- *Continuer à donner le soutien matériel au jardin collectif à Post.*

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'équipe technique est multidisciplinaire et offre un appui scientifique, technique et administratif à la commune, aux associations, écoles et aux citoyens.

L'année 2022 a vu :

- Le départ de Martin Lepage en avril, chargé de mission contrat de rivière et sensibilisation, en remplacement d'Elisabeth Tonglet
- le départ d'Elisabeth Tonglet en août pour des raisons médicales
- la fin de la mission de Clément Authelet, engagé par le PNG et mis à disposition à 1/3 tiers au PNVA
- à la suite de l'arrêt du financement au 1er avril du projet Générations Terre, le passage de Maxime Doffagne de ce projet vers les projets du Contrat de Rivière et le maintien de quelques heures pour des projets agricoles
- le recrutement de Renata Witkowska en septembre à mi-temps pour le volet sensibilisation et éducation

Au 31 décembre 2022, l'équipe technique est composée de :

Renata Witkowska, sensibilisation et éducation ; mi-temps

Maxime Doffagne, Contrat de Rivière et agriculture ; 32/38

Sylvie Hubert, directrice ; temps plein

Nathalie Druart, comptabilité et communication ; temps plein

Dominique Scheepers, environnement et aménagement du territoire : 27/38 - en maladie depuis fin septembre 2020 et remplacée par

Adrien Holleville, temps plein

L'équipe technique du Parc se forme et participe également à des colloques et formations.

- 13 janvier, la procédure négociée et les marchés à faible montant - jour 1 - FPNW – SH, ND, MD, ML, AH
- 24 janvier, la procédure négociée et les marchés à faible montant -jour 2 - FPNW – SH, ND, ML, AH
- 23 et 25 février, visioconférence sur la gestion différenciée et les plantes invasives – Adalia – AH
- 7 mars, prise de parole en public – FPNW – ML
- 28 mars, prise de parole à la radio/TV – FPNW – ML et AH
- 10 mars, 28 mars et 10 mai, gestion d'équipe – FPNW – SH
- 15 mars - Explications de la nouvelle PAC – MD
- 19 avril - Formation Ecotopie « La vie des poissons - animations » - MD
- 5 mai, visioconférence sur le revêtement des voies lentes - FPNW – AH
- 24 mai, conduite d'un verger pâturé - FPNW – AH
- 16 et 17 mai journées des Parcs naturels Wallonie, FPNW – SH, ND, MD et AH
- 28 juin - les plantes invasives et focus sur l'ambroisie à feuilles d'armoise – MD
- 5 septembre - Formation Ecotopie : La dynamique de la rivière – MD
- 8 septembre - Colloque LIFE BNIP Chauve souris - aménagements en faveur des chauves-souris - MD
- 12-16 septembre, animation nature pour les enfants-CRIE de Villers-la-Ville- RW
- 13 septembre, formation plan interne d'urgence – Commune d'Attert - SH, ND, MD et AH
- 20 septembre - Journée d'information et d'échange sur la subvention BiodiverCité EAU - MD
- 19 au 21 octobre Congrès des Parcs naturels régionaux français – SH
- 18 novembre, analyse paysagère des paysages ruraux - jour 1 - FPNW – AH
- 1er décembre, analyse paysagère des paysages ruraux - jour 2 - FPNW – AH
- 1er décembre-philosophie et nature-FPNW-RW
- 13 décembre, rencontre automnale des Parcs– SH, ND, MD, RW et AH
- 22 décembre, présentation de l'évolution du bâti en avec le développement durable – MURLA – AH

Le chargé de mission « aménagement du territoire » a également participé au groupe de travail « Charte Paysagère » et « aménagement du territoire » organisé par la FPNW.

Accueil de stagiaires et étudiants

Début mars, le PNVA a accueilli un stagiaire durant 2 semaines, Antoine Bercy de l'Université des sciences vivantes de Prague. Il a pu découvrir et participer au fonctionnement d'un Parc naturel. En outre, il y a eu une rencontre avec un étudiant de l'école Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney qui fera six semaines de stage réparties sur 2023 et 2024.

Accueil peine alternative de travail

Le PNVA n'a pas accueilli cette année de personne devant prester des heures de travail en peine alternative.

Gouvernance

En termes de gouvernance, le Parc naturel est géré par un Pouvoir organisateur (le conseil communal d'Attert) et une commission de gestion sous forme d'asbl chargée de la mise en œuvre du plan de gestion.

Au 31/12/2022, La commission de gestion est composée de 19 membres, représentants de la commune d'Attert et issus des forces vives locales.

En 2022, l'organe d'administration s'est réuni cinq fois en présentiel et a pris des décisions par écrit une fois pour un rapport d'attribution. Quant à l'assemblée générale, elle s'est réunie 2 fois : une fois en avril pour l'approbation du rapport d'activités et des comptes 2021 et une fois en décembre pour l'approbation du programme et budget 2023 et l'évaluation du parc.

L'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise dont le Parc naturel assure le secrétariat et l'animation s'est réunie deux fois en 2022.

L'équipe technique s'est réunie 12 fois sur l'année pour discuter de l'état d'avancement des projets et des perspectives pour les mois suivants.

La directrice ou les chargés de mission rencontrent très régulièrement le collège communal pendant l'année pour présenter des projets.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Gouvernance	Chiffres clés 2022
Réunions de l'assemblée générale	2
Réunions de l'organe d'administration	5
Prises de décision de l'OA par écrit	1
Comités d'accompagnement du Parc	4 (DNF, aménagement du territoire, Générations Terre et BNIP)
Réunions d'équipe	12 + 3 Fête du Parc + 3 évaluation
Recrutement	1

Réseautage	Chiffres clés 2022
Fédération des Parcs naturels de Wallonie (FPNW) - AG	2
Réunions FPNW - directeurs	5
Réunions FPNW - groupes de travail	2
Réunions FPNW - évaluation des parcs	3
AG du Contrat de Rivière Moselle	2
Réunions avec le collège	5

Réseautage	Chiffres clés 2022
Réunion VABL	2
Réunions partenaires pour plan action CR Moselle Antenne d'Attert	11
Réunions partenaires préparation projet Life Climat	7
Réunion partenaires recherche de projets Interreg	6
Réunions Fête du Parc - associations	10
Réunions comité de pilotage charte espace étoilé	3
Réunions population projets (biodiverCité et aménagement du verger de Nothomb)	2
Réunions CLDR, CCATM	1
Réunions pour Auberge du val - Tiers lieu rural	6

Moyens financiers

Les principales ressources financières de l'asbl Commission de Gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attert sont :

- La subvention de fonctionnement et d'investissements liés aux projets relatifs à la gestion et les deux subventions de fonctionnement relatives à la valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'au développement rural octroyées par la Région wallonne, direction générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'Environnement.
- La commune d'Attert, pouvoir organisateur du Parc.
- La subvention octroyée par la Région wallonne, direction générale de l'aménagement du territoire, logement, patrimoine et Énergie portant sur les frais de fonctionnement liés aux missions d'aménagement du territoire en ce compris le paysage.
- Les communes grand-ducales de l'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise pour les projets menés au niveau transfrontalier.
- Le contrat de rivière Moselle pour les actions menées pour l'antenne Attert.

Ces subventions permettent d'avoir de façon stable une équipe de 5 personnes (4.34 ETP) et d'axer principalement les actions sur :

- la biodiversité ;
- les paysages et l'aménagement du territoire ;
- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement ;
- la culture ;
- sans oublier l'aspect administratif ;

La subvention ponctuelle de la Région wallonne, direction de l'Agriculture finançant le projet « Génération terre » a permis l'encadrement des agriculteurs jusqu'au 31 mars 2022 par un chargé de mission « agriculture » (32/38).

SUBVENTION BIODIVERSITÉ

La subvention biodiversité a permis d'acheter des fournitures pour les activités nature, de rémunérer les intervenants des Rendez-vous du Parc, mais surtout de mener à bien les projets suivants :

- L'achat d'arbres et de plants de haie pour la semaine de l'arbre :
  - ✓ **300 plants** de haie ont été distribués par paquet de 10 plants aux habitants du Parc lors de la Semaine de l'arbre (le solde des 1 400 plants a été pris en charge par la subvention BiodiverCité).
  - ✓ **25 nouveau-nés** ont pu avoir un arbre fruitier.
  - ✓ **65 plants** de haie et **2 Mirabelles de Nancy** ont été offerts au Jardin partagés de Post.
  - ✓ **11 plants** de haie ont permis de regarnir la haie autour du lavoir de Tontelange.
  - ✓ **18 arbres fruitiers** ont été replantés dans les vergers communaux pour remplacer ceux qui sont morts.

  L'inscription pour la distribution des plants à la population était obligatoire. L'annonce a été faite dans le Courrier du Parc paru mi-novembre. Dans un souci d'équité, le bulletin d'information n'étant pas distribué le même jour sur tout le territoire, une date et une heure de début d'inscription ont été imposées. Deux heures après l'ouverture des inscriptions, la totalité des plants avait été réservée !

- L'aménagement de la tour ORES à Post en gîte pour chauves-souris :

  Lors d'un COMAC, Marc Ameels attaché Natura 2000 au Département de la Nature et des Forêts a fait part à l'équipe qu'une tour électrique désaffectée allait être détruite à Post. Il trouvait que cet édifice ferait un excellent refuge d'été pour les chauves-souris.

  Après diverses démarches administratives, le projet a enfin pu être réalisé en 2022 :

  - ✓ La porte d'entrée a été équipée d'une entrée en chicane permettant le passage des chauves-souris, mais pas celui des prédateurs et des autres habitants indésirés d'entrer (fouines, oiseaux, etc.).
  - ✓ Une serrure a également été installée sur la porte, pour empêcher tout dérangement des chauves-souris par des humains trop curieux.
  - ✓ La fenêtre présente sur le côté du bâtiment ainsi que les passages de câbles ont été complètement obturés pour empêcher la lumière d'entrer.
  - ✓ Trois planchers ont été installés dans la tour. Ils permettent d'offrir différentes conditions de température en fonction de l'étage. De plus, ces planchers en bois sont de bons points d'attache pour nos chauves-souris.
  - ✓ Autres points d'attache intéressants, des plaques de bois ont été vissées à quelques centimètres contre les murs. Les chauves-souris adorent se glisser dans ce type de cachettes, bien à l'abri des prédateurs et de l'humidité.

✓ Trois échelles ont été installées entre les planchers pour permettre des visites de suivi.

Il faudra plusieurs années aux chauves-souris pour repérer, visiter et s'installer dans le nouveau gîte, mais ce processus pourra être suivi grâce aux déjections qu'elles laissent derrière elles.

- Préparation au pâturage des vergers conservatoire et Maya de Post et du verger de Nothomb. Le pâturage a été choisi pour l'entretien des vergers. La présence des moutons et de leur piétinement permettront de diminuer la présence de campagnols qui s'attaquent aux racines des arbres fruitiers. Vers la mi-juillet, les moutons partiront pour permettre aux habitants des environs de récolter librement les fruits au pied des arbres.

  ✓ Fourniture et la pose de **65 tuteurs** ; les autres ont été vérifiés.

  ✓ Fourniture et pose de **136 protections** autour des arbres contre les moutons.

- Le creusement d'une mare dans le verger de Nothomb. Cette mare favorise la biodiversité du verger et augmente le réseau de mares sur le territoire afin de permettre la sauvegarde d'espèces liées à ce milieu comme le triton et autres amphibiens.

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Avec le soutien de :

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Commune d'Attert

Avec le soutien de la Wallonie

Wallonie environnement SPW

Wallonie territoire SPW

Wallonie agriculture SPW

Ici, l'**innovation** prend **racine**